

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 1/2026

Sitzung vom / Séance du 02.03.2026





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Fabricio Costa
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 2 mars 2026

Assermentation de M. Fabricio Costa en tant que conseiller communal 75

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Commissions consultatives : remplacement de membres	76
II	Affaires de personnel des Hospices civils	76
III	Affaires de personnel de l'Office social	76
IV	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	76
V	« Minett-Kompost » : remplacement de Mme Linda Gaasch par M. Fabricio Costa en tant que délégué au sein du comité	76

EN SÉANCE PUBLIQUE

VI	Questions posées par des conseillers communaux	76
1)	Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'étude « Luxembourg in Transition » (notamment concernant les « zooms » sur le Ban de Gasperich et la Z.A. Cloche d'Or)	76
2)	Question de Madame la conseillère Afonso au sujet des « frigos solidaires »	77
3)	Question urgente de Madame la conseillère Gaasch au sujet de la mise à disposition de récipients publics pour vêtements et textiles usés	78
4)	Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet du rapport « Pesticide cocktails PFAS and neurotoxins in most European apples » du <i>Pesticide Action Network Europe</i>	78
5)	Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant le licenciement du directeur général de la Luxexpo	79
VII	Circulation	80
VIII	Conventions	81
IX	Devis de travaux	84
1)	Projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Adolphe Omlor	84
2)	Projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Emile Metz	86

3)	Projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Haute et de la rue des Peupliers	87
4)	Devis rectifié relatif aux travaux de sécurisation des parois rocheuses situées au Val de Hamm et à la rue du Fort Dumoulin à Pulvermühle	88
X	Urbanisme	89
1)	Modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Rue des Lignes [ME-10] » à Merl	89
2)	Modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Rue des Lignes [ME-10] » à Merl	89
3)	PAP NQ « Rue des Lignes » - vote	89
4)	Modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Dernier Sol »	90
XI	Mise en place d'une zone de vidéosurveillance « Luxembourg-Gare bis » (avis)	91
XII	Forêt des Hospices civils à Lorentzweiler (avis)	97
XIII	Congé politique	97
XIV	Octroi de subsides	97
XV	Affaires judiciaires	98
XVI	Conversion / Création de postes	98

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance.

ASSERMENTATION DE M. FABRICIO COSTA EN TANT QUE CONSEILLER COMMUNAL

M. Fabricio Costa prête serment en tant que membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg.

Discours inaugural de Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Il était une fois un petit garçon. La famille de sa mère était originaire de la région du « Minett ». Son grand-père travaillait chez ARBED. Ses grands-parents, comme beaucoup de gens à l'époque, avaient travaillé dur et ont réussi à rejoindre la classe moyenne. Ils n'étaient ni pauvres ni riches, mais ne manquaient de rien. La famille de son père a ses racines au Portugal. Elle est issue d'un milieu plus modeste. Les parents s'étaient rencontrés au Portugal et l'amour a conduit son père au Luxembourg. Pour faire court : à l'âge de quatre ans, le garçon a déménagé avec ses parents à Luxembourg-Ville, plus précisément dans le quartier de Pfaffenthal, où il a grandi.

Très tôt, il s'est intéressé à la politique, au grand dam de sa mère, qu'il accompagnait, dit-on, dès l'âge de sept ans à des meetings électoraux. Il n'a toutefois pas trouvé immédiatement sa place dans le monde politique. Peut-être pensait-il aussi que, sans nom de famille connu et avec un nom portugais de surcroît, il aurait de toute façon moins de chances de s'imposer en politique. Mais dès son plus jeune âge, il s'était mis en tête une chose : changer le monde – ne serait-ce qu'un tout petit peu.

Lorsque, après ses études universitaires, l'occasion inespérée de s'engager politiquement s'est présentée, il n'a pas eu à réfléchir longtemps. Comme souvent, l'idéalisme juvénile, parfois naïf, a laissé place à plus de réalisme, mais les valeurs de justice, de liberté et de durabilité qui l'ont conduit vers *déi gréng*, ainsi que la volonté de changer les choses et d'apporter des améliorations, sont restées. Aujourd'hui, ce petit garçon, qui n'est plus si petit, se tient devant vous et, jusqu'ici, tout s'est bien passé – peut-être aussi parce que les conditions étaient favorables. Mais il y a beaucoup de petits garçons et de petites filles dans notre pays, dans notre commune, pour qui les conditions ne sont pas aussi favorables. Certes, l'égalité des chances est mieux assurée au Luxembourg que dans de nombreux autres pays, et pourtant, l'origine détermine encore souvent le parcours de vie des gens. Deux mots clés : le logement et l'éducation.

Nous sommes confrontés à des défis qui nous concernent tous. Je parle de l'érosion de la démocratie et de l'État de droit à l'échelle mondiale, de la désinformation et des structures oligarchiques, de la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une petite minorité, des riches qui s'enrichissent, des pauvres qui s'appauvrissent, du recul des efforts internationaux visant à protéger notre planète pour les générations futures.

Face à tout cela, on se demande ce qu'apportent les questions relativement mineures sur lesquelles nous votons au conseil communal. Pour ma part, je pense qu'elles apportent beaucoup. Lorsqu'une commune organise la mobilité de manière à ce qu'elle soit durable, pratique et fiable pour tous, cela renforce la confiance dans les pouvoirs publics. Lorsqu'une commune contribue à ce que chacun puisse se loger, cela crée de la sécurité sociale. Lorsqu'une commune investit de manière cohérente dans la jeunesse, les maisons de jeunes et un espace public attrayant et sûr, cela renforce les liens sociaux essentiels à une époque où l'isolement ne cesse de croître. Lorsqu'une commune assume ses responsabilités en matière d'environnement et de protection du climat, elle garantit ainsi

les bases pour les générations futures. Lorsqu'une commune encourage le commerce local et l'économie circulaire locale, elle renforce notre économie et crée ainsi des emplois et de la prospérité au niveau local. Lorsqu'une commune implique réellement ses citoyens dans la vie politique et valorise leurs idées, cela renforce la confiance dans la démocratie. En bref, lorsque les institutions locales fonctionnent et offrent à tous les citoyens une bonne qualité de vie et des perspectives d'avenir, elles posent ainsi les fondements d'une démocratie saine et d'une forte cohésion sociale, dont nous avons besoin pour faire face aux grandes crises auxquelles nous sommes confrontés, y compris au niveau international.

Lorsque nous parlons de cohésion sociale dans une ville où la proportion d'étrangers atteint 70 % et où vivent des citoyens issus de 168 nations, nous devons également aborder la manière dont nous pouvons préserver et renforcer encore davantage le vivre ensemble. Dans ce contexte, la participation politique des citoyens est un aspect important. En 2023, un taux de participation électorale historique a été atteint parmi les citoyens non luxembourgeois – et pourtant, seule une minorité a exercé son droit de vote. Cela se reflète également dans la représentation des concitoyens étrangers au sein du conseil communal de la ville de Luxembourg. Trois conseillers communaux ont des origines lusophones, ce qui donne l'impression que cette communauté est même surreprésentée, alors que d'autres nationalités sont sous-représentées, voire pas représentées du tout. En ce qui concerne l'âge des élus communaux, on constate également un certain déséquilibre. L'âge moyen est de 53 ans et, avec mes 31 ans – ce qui n'est plus vraiment jeune non plus –, je suis le plus jeune de cette assemblée. Seuls trois des 27 représentants ont entre 30 et 40 ans. Or, si l'on examine la pyramide des âges de la ville de Luxembourg, on constate que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 27-30 ans. Les jeunes sont nettement sous-représentés au conseil communal de la Ville, alors qu'ils sont plus concernés que d'autres tranches d'âge par bon nombre des décisions prises ici. Je ne voudrais pas être mal compris. Il n'est pas nécessaire d'être Portugais pour mener une bonne politique en faveur des citoyens portugais. Il n'est pas non plus nécessaire d'être jeune pour mener une bonne politique en faveur des jeunes. Et pourtant, dans le meilleur des cas, les institutions démocratiques sont le reflet de la société, car cela garantit, d'une part, que différentes perspectives de vie soient prises en compte dans les décisions et, d'autre part, que chaque membre de la population puisse s'identifier aux personnes qui le représentent au conseil communal.

Les jeunes garçons et filles ont besoin de modèles auxquels ils peuvent s'identifier. Cela vaut aussi bien pour la politique que pour d'autres domaines. Nous sommes tous appelés à faire davantage dans ce domaine. Aujourd'hui, les gens ont avant tout besoin de perspectives d'avenir, et là encore, la commune a une responsabilité. Au sein du conseil communal de la Ville de Luxembourg, je m'engagerai en faveur d'une ville plus abordable, d'une ville où chacun a sa place. Je m'engagerai pour davantage de logements abordables, pour un commerce attractif et pour des espaces publics agréables et accessibles à tous, où l'on aime s'attarder et se retrouver. Je souhaite une commune qui prenne tous ses citoyens au sérieux, avec une participation citoyenne institutionnalisée et – pourquoi pas – un conseil citoyen permanent. D'autres communes ont déjà une longueur d'avance sur nous dans ce domaine. Je veux une ville qui contribue à protéger nos moyens de subsistance, notre nature et le climat pour les générations futures, c'est-à-dire moins de béton, plus de verdure, ainsi que des mesures supplémentaires pour qu'il soit plus facile et moins coûteux pour les citoyens de participer à la transition énergétique. À une époque où, dans les grandes démocraties, des autocrates prennent les rênes, je veux m'engager pour une ville qui, au niveau local aussi, noue des partenariats avec des villes qui partagent nos valeurs.

Pour conclure, je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui m'ont soutenu ces dernières années, ainsi que toutes celles qui m'ont soutenu et continuent de me soutenir dans mon engagement politique. Je remercie également les citoyennes et citoyens ainsi que mon parti de la confiance qu'ils m'ont accordée jusqu'à présent.

Le petit garçon n'est plus petit aujourd'hui et souhaite mettre la main à la pâte, en faisant preuve d'un esprit critique constructif, toujours dans l'intérêt de la cause. Je me réjouis de pouvoir représenter les citoyens de notre belle ville au sein du conseil communal et d'œuvrer dans leur intérêt. Au plaisir de travailler avec vous !

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Merci beaucoup, Monsieur Costa. Vous vous sentirez certainement très à l'aise ici, au conseil communal, car sur bon nombre des aspects de ce que devrait être une commune et de ce qu'une ville devrait accomplir selon vous, nous sommes déjà sur cette voie. Bien sûr, on peut toujours faire mieux. C'est exactement ce que nous comptons faire. Vous constaterez que nous ne nous contentons pas de faire bouger et d'accomplir de petites choses, mais aussi de grandes choses. Bienvenue et au plaisir de travailler ensemble !

Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

II AFFAIRES DE PERSONNEL DES HOSPICES CIVILS

III AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL

IV AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

V « MINETT-KOMPOST » : REMPLACEMENT DE MME LINDA GAASCH PAR M. FABRICIO COSTA EN TANT QUE DÉLÉGUÉ AU SEIN DU COMITÉ

En séance publique

VI QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

- 1) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'étude « Luxembourg in Transition » (notamment concernant les « zooms » sur le Ban de Gasperich et la Z.A. Cloche d'Or)

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le ministère de l'Aménagement du territoire a publié en décembre 2021 le

rapport final de la phase 3 de l'étude *Luxembourg in Transition*, élaborée par AREP. Cette étude stratégique analyse les leviers d'aménagement du territoire nécessaires pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et identifie, à travers plusieurs « zooms », des sites à fort potentiel de transformation, notamment sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Dans ce contexte, je souhaite, conformément à la loi communale et au règlement d'ordre intérieur du conseil communal, soumettre les questions suivantes au collège échevinal :

- Le collège échevinal connaît-il l'étude *Luxembourg in Transition* et, plus particulièrement, les propositions formulées pour le territoire de la Ville de Luxembourg ?
- Quelle est son appréciation générale de cette démarche et reconnaît-il l'importance de la transition écologique et territoriale telle que décrite dans cette étude pour l'avenir de la Ville ?

Le nouveau quartier du Ban de Gasperich a déjà bénéficié d'investissements importants en matière d'espaces verts, d'infrastructures de mobilité douce, de transports publics (tram) et d'équipements publics. Néanmoins, le quartier reste aujourd'hui fortement marqué par la place accordée à l'automobile, et son potentiel en matière de qualité de vie, d'espaces de rencontre et de services de proximité pourrait être davantage exploité.

A cet égard, l'étude propose une réallocation de l'espace public en faveur des piétons, de lieux de rencontre, d'infrastructures cyclables plus qualitatives, d'aires de jeux, d'équipements sportifs, de végétalisation accrue ainsi que d'une intégration plus poussée de la production d'énergie (voir p. 108 et suivantes).

- Quelle est la position du collège échevinal par rapport à ces propositions ?
- Existe-t-il des réflexions ou des projets visant à faire évoluer le quartier du Ban de Gasperich dans ce sens afin d'en améliorer la qualité de vie et la résilience climatique ?

L'étude identifie l'ancienne zone d'activités de la Cloche d'Or comme une zone très monofonctionnelle, fortement artificialisée et consommatrice d'espace, mais présentant un potentiel important de transformation. Elle évoque notamment une utilisation plus efficiente du sol, par exemple à travers des parkings mutualisés, un quartier plus dense et plus mixte, moins émetteur de CO₂ et plus résilient, plus vert, aux usages plus diversifiés et reposant sur une mobilité repensée (voir p. 117 et suivantes).

- Comment le collège échevinal évalue-t-il ce potentiel de transformation de la zone d'activités de la Cloche d'Or ?
- Le collège échevinal envisage-t-il une évolution de cette zone vers un quartier plus mixte et durable ?
- Ne serait-il pas pertinent de prolonger ou d'approfondir cette étude à l'échelle communale afin de planifier concrètement cette transformation, la zone pouvant constituer, à mes yeux, un projet pilote exemplaire pour la transition urbaine à Luxembourg-Ville ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'étude en question a été réalisée en 2021 à la demande du ministère de l'Aménagement du territoire. Le Délégué à l'environnement de la Ville de Luxembourg a fait savoir au collège échevinal qu'il n'avait pas été associé à cette étude et que les chiffres qui y sont cités sont difficiles à vérifier. Les différents services

communaux compétents en la matière considèrent cette étude comme un exercice intellectuel intéressant, mais qui reste très théorique. Les belles images présentées dans l'étude doivent être confrontées à la réalité sur le terrain, et cette réalité se traduit par des contraintes économiques et démographiques, le cadre juridique existant, les droits de propriété des propriétaires privés, ainsi que les procédures et les plans d'aménagement existants.

La Ville de Luxembourg n'a pas attendu l'étude mentionnée pour développer de nombreuses idées et les intégrer dans ses projets. Dès 2010, on s'est efforcé de concevoir le nouveau quartier Cloche d'Or de la manière la plus durable et la plus accessible possible. Les plans avaient déjà obtenu à l'époque la pré-certification « Or » de la DGNB (*Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen*). La certification « Platine » a même suivi en 2018.

La Ville doit bien sûr tenir compte des réalités du terrain. Cela concerne aussi bien le logement que l'espace nécessaire à la création d'emplois, qui continuent d'être en partie pourvus par des personnes venant d'autres régions du pays et de la Grande Région, ce qui présuppose que la capitale soit facilement accessible. Le transport individuel motorisé a donc également sa place dans le Plan de mobilité de la Ville, car nous avons besoin de personnel dans nos entreprises, nos hôpitaux et nos écoles, et les transports publics ne sont pas partout aussi attractifs qu'ici, de sorte que de nombreuses personnes dépendent d'autres moyens de transport. Cela ne nous empêche pas de continuer à améliorer sans cesse le réseau d'itinéraires piétons et cyclables et de le rendre plus sûr. Au cours des prochains mois, nous soumettrons au conseil communal d'autres mesures allant dans ce sens. L'étude en question contient certainement des suggestions, par exemple sur la manière de préserver les quartiers du trafic de transit. Nous restons actifs dans ce domaine. Nous sommes également disposés à apporter des corrections lorsque certaines mesures ne produisent pas l'effet escompté.

En matière de végétalisation, l'un des leitmotivs de l'étude consiste à transformer les routes en espaces verts ou en pistes cyclables. Nous souhaitons que notre ville ne cesse de s'améliorer, notamment en termes d'impact environnemental. Nous avons toutefois également la responsabilité de veiller à ce que cela soit compatible avec les objectifs fixés dans des domaines tels que le logement, la mobilité, l'éducation et les services sociaux. La question qui se pose n'est pas de savoir si nous disposons de suffisamment d'argent, mais si nous continuerons à trouver suffisamment de personnes pour mener à bien tous nos projets. Bon nombre de nos structures, notamment sociales, ne parviennent plus à trouver les collaborateurs nécessaires. Oui, nous voulons poursuivre tout ce qui a été évoqué afin de rendre notre ville plus résiliente et de préserver la mixité sociale dans tous les quartiers. Heureusement, il n'y a pas de quartiers ghettosés au Luxembourg, ce qui s'explique par le fait que nos logements sociaux sont répartis dans tous les quartiers.

Comme je l'ai dit, l'étude contient des réflexions intéressantes, mais théoriques, et bon nombre d'entre elles se retrouvent dans nos projets et nos mesures.

Quant aux lieux de rencontre, ils sont mentionnés dans la déclaration échevinale.

Le nouveau quartier à Gasperich n'est pas monofonctionnel. 1.636 logements y ont été autorisés et 2.743 personnes y sont domiciliées. On a recherché dès le départ un caractère multifonctionnel et nous continuerons dans cette voie.

Je m'étonne que personne n'ait mentionné le grand parc de 16 hectares qui a été aménagé au Ban de Gasperich. Ce parc fait partie intégrante du projet global.

Dans ses 155 pages, l'étude « Luxembourg in Transition » présente donc une série de pistes qui peuvent être prises en compte lors de la planification de nouveaux quartiers, et c'est ce que nous ferons. Nous aurons encore maintes occasions d'en discuter. Je regrette simplement que le personnel de la Ville de Luxembourg, qui travaille quotidiennement dans ces domaines, n'ait pas été associé à la réalisation de cette étude.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le terme « monofonctionnel » faisait référence à la zone industrielle de la Cloche d'Or, et non au nouveau quartier situé dans le Ban de Gasperich.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : C'est exact, et dans ce domaine, une série de projets seront mis en œuvre au cours des mois et des années à venir, conformément à ce qui a été évoqué dans l'étude « Luxembourg in Transition ». Ces projets seront présentés au conseil communal en temps voulu.

2) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet des « frigos solidaires »

Madame Antónia AFONSO (LSAP) : Les « frigos solidaires » représentent une initiative permettant aux plus démunis de mieux se nourrir tout en permettant à chacun de lutter contre le gaspillage alimentaire. Mais cette initiative pourrait aussi permettre de développer un projet de partage, de solidarité et de convivialité dans un quartier, à une époque où les quartiers manquent de petits projets simples, modernes et accessibles à tous.

Exemple : une personne part en vacances et il reste des produits laitiers non périmes (la date indiquée faisant foi) dans son réfrigérateur. Les aliments ne seront plus consommables au retour de la personne concernée. Alors pourquoi les jeter ? Si on ne peut pas les donner à une connaissance, pourquoi ne pas les mettre dans le « frigo solidaire » ? Autre exemple : un voisin a trop de fruits ou de légumes dans son jardin et ne souhaite pas les jeter, mais les partager. Le « frigo solidaire » serait une bonne réponse.

A terme, divers types d'acteurs, comme les commerces, les restaurants et les cantines, pourraient être associés à ce projet solidaire.

Les quartiers de la Ville de Luxembourg se prêtent parfaitement à un tel projet. Sachant que les initiatives démarrent timidement, les autorités communales pourraient/devraient intervenir pour leur donner un véritable élan.

Nous souhaitons poser les questions suivantes aux membres du collège échevinal :

- 1) Le collège échevinal pourrait-il étudier la mise en place d'un tel projet soit à proximité des maisons des jeunes, soit à proximité des tiers-lieux des quartiers ? Pourrait-on profiter, par exemple, du développement actuel des tiers-lieux pour étudier le projet grâce à la participation de bénévoles et des gestionnaires des tiers-lieux, voire avec la participation des maisons des jeunes ?
- 2) Il est évident que dans un tel projet, l'hygiène est une préoccupation essentielle. Il est donc important de considérer cet aspect comme une priorité et d'adapter le développement du projet par rapport à cet aspect, que ce soit par le choix du type de produits à donner (par exemple, uniquement des fruits et légumes, ou, au moins dans un premier temps, uniquement des produits fermés, emballés et datés) ou par la mise à disposition d'équipements adaptés (par exemple, une grande armoire frigorifique ou plusieurs petits compartiments réfrigérés individuels). Le collège échevinal ne pense-t-il pas que la Ville, avec

ses services, pourrait accompagner ce point précis de l'hygiène ?

- 3) Un tel projet demande du temps et ne peut se développer sans divers acteurs. C'est pourquoi il serait envisageable de tester le concept cette année, de le soumettre et de l'expliquer aux membres de la commission sociale, par exemple, afin de recueillir leur avis et d'accompagner la suite du projet. Le collège échevinal peut-il soutenir et suivre cette idée en y impliquant les membres de la commission sociale, afin de donner une structure au projet ? La participation des membres de la commission du vivre-ensemble interculturel ne pourrait-elle pas également être envisagée ?

D'autres communes ont mis en œuvre des projets de ce genre. Le collège échevinal serait-il prêt à lancer un projet pilote dans un ou deux quartiers, par exemple dans les quartiers où des tiers-lieux commencent à se développer ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : L'idée de donner les aliments qui restent dans son réfrigérateur, par exemple lorsqu'on part en vacances, est bonne – et un projet pilote avait d'ailleurs déjà vu le jour. Une entreprise privée avait mis sur pied un tel projet en installant un réfrigérateur « solidaire » à Bonnevoie, mais le projet n'a pas fonctionné. D'une part, il y avait des rassemblements de personnes et, d'autre part, le problème se posait de ne pas pouvoir contrôler le respect des conditions d'hygiène. À l'époque, l'arrêt de ce projet a été regretté tant par les bénéficiaires des denrées alimentaires que par les donateurs.

Il est en effet judicieux d'éviter le gaspillage alimentaire. Mais ce n'est pas toujours si simple. Il y a quelques années, les scouts avaient préparé beaucoup trop de spaghettis et ont eu l'idée de les amener au « Foyer Ulysse » dans une grande marmite. Malheureusement, ladite structure a dû refuser, car toute une série de dispositions – notamment en matière de contrôle de la chaîne du froid – n'auraient pas été respectées. Cette histoire, qui remonte déjà à plusieurs années, avait suscité à l'époque une certaine agitation.

Je n'exclurais pas qu'un nouveau projet pilote puisse être lancé dans un quartier à l'initiative de particuliers (par exemple, par le biais d'une association). Un tiers-lieu pourrait par exemple constituer un lieu approprié. Il faudrait toutefois s'assurer que le projet bénéficie d'un accompagnement optimal au quotidien, par exemple par des habitants de la rue concernée, afin de savoir à tout moment ce qui se trouve dans le réfrigérateur et d'où cela provient. En ce qui concerne l'accès aux denrées alimentaires pour les personnes à faibles revenus, je tiens à rappeler l'existence des épiceries sociales, qui bénéficient d'un soutien financier de la Ville.

3) Question urgente de Madame la conseillère Gaasch au sujet de la mise à disposition de récipients publics pour vêtements et textiles usés

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Pendant plus de 50 ans, l'association sans but lucratif *Kolping Lëtzebuerg* a recueilli des vêtements, textiles et chaussures usés, notamment par la mise à disposition de 366 récipients sur le territoire du Grand-Duché. L'association a arrêté cette activité au 31 janvier 2026. Selon des informations relayées dans la presse, les containers ne seront pas enlevés, étant donné qu'on est à la recherche d'un nouveau prestataire pour assurer la continuation du service.

Actuellement, il existe 56 récipients publics sur le territoire de la capitale, la collecte étant assurée soit par *Kolping Lëtzebuerg asbl* ou *Aide aux Enfants Handicapés et Défavorisés de Luxembourg asbl*.

- Combien de récipients sont affectés par l'arrêt de l'activité de collecte par l'association *Kolping Lëtzebuerg* ? En outre, il serait intéressant de savoir combien de kilos de vêtements sont collectés sur le territoire de la capitale au cours d'une année.
- Quelles sont les solutions envisagées afin d'assurer un service continu aux points de collecte publics affectés ? Dans quel délai sont-elles mises en œuvre ?
- Selon la loi sur la gestion des déchets, les communes ont l'obligation d'assurer la gestion des déchets municipaux ménagers, ce qui inclut les textiles. Par ailleurs, les communes « sont tenues de conseiller et d'informer sur une base régulière au sujet des possibilités en matière de prévention, de réemploi, de préparation à la réutilisation, de recyclage et de valorisation des déchets municipaux. » Quelles mesures ont déjà été prises dans ce contexte ? Est-ce qu'il existe des idées en vue d'un échange de vêtements, par exemple ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Les conteneurs de vêtements sont toujours en place. Depuis 1991, *Kolping Lëtzebuerg* a collecté des vêtements usagés sur le territoire de la capitale. Selon ses propres chiffres, plus de 54.354 tonnes de vêtements ont été collectées à l'échelle nationale via les conteneurs. Depuis plusieurs années déjà, la collecte est assurée par *Co-labor* et *Forum pour l'emploi*.

Les responsables de *Kolping Lëtzebuerg* ont décidé, en partie pour des raisons d'âge, de ne pas poursuivre leurs activités.

La Ville de Luxembourg dispose de 70 conteneurs sur son territoire, dont 40 étaient utilisés par *Kolping Lëtzebuerg*. Les habitants peuvent également déposer leurs vêtements au Centre de ressources, ce qui correspond à environ six conteneurs supplémentaires. Au total, le volume collecté par l'intermédiaire de *Kolping Lëtzebuerg* s'élève donc à 46 conteneurs.

Le service sera maintenu par *Co-labor* et *Forum pour l'emploi*, dans des conditions légèrement modifiées. *Co-labor* a besoin d'une petite compensation financière, sans quoi ses comptes ne seraient pas équilibrés. Le collège échevinal s'est prononcé en faveur de cette collaboration, et il n'a d'ailleurs jamais été question d'autre chose.

Il est toutefois évident qu'une solution nationale doit être trouvée en collaboration avec tous les acteurs concernés. Il ne faut pas non plus oublier la directive européenne relative à la responsabilité élargie des producteurs (« directive REP »), qui doit encore être transposée en droit national. Celle-ci prévoit que les producteurs doivent eux aussi assumer leurs responsabilités. Ce n'est pas pour aujourd'hui ou demain, mais nous analyserons les possibilités qui s'offrent à nous en matière de « re-use », y compris dans le cadre de la collecte de vêtements. Il faut tenir compte du fait que la Ville a conclu des accords avec différents partenaires qui reprennent les vêtements. Les habitants peuvent s'inscrire chaque mois entre le 1^{er} et le 10 pour les « vide-greniers », où ils peuvent également vendre les vêtements dont ils n'ont plus besoin. Si nous trouvons une meilleure solution dans le nouveau Centre de ressources, nous la mettrons bien sûr en œuvre.

4) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet du rapport « Pesticide cocktails PFAS and neurotoxins in most European apples » du *Pesticide Action Network Europe*

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : La publication du rapport « Pesticide cocktails PFAS and neurotoxins in most European apples » du *Pesticide Action Network Europe*

(PAN-Europe) révèle que des pommes cultivées de manière conventionnelle au Luxembourg contiennent des taux de pesticides préoccupants qui constituent un risque pour la santé des jeunes enfants.

Une des recommandations du rapport demande aux autorités publiques d'informer les parents des enfants en bas âge qu'ils devraient donner à leurs enfants seulement des pommes issues de l'agriculture biologique, car les pesticides peuvent avoir des effets négatifs sur le développement neurologique de l'enfant.

Vu que des fruits sont proposés aux enfants dans les crèches et les maisons relais de la Ville, je souhaite poser les questions suivantes :

- Le collège échevinal peut-il fournir des informations précises sur l'origine des fruits (et légumes) proposés et consommés dans ses crèches et foyers scolaires ? Quel est le pourcentage des fruits et légumes produits de manière conventionnelle par rapport aux produits biologiques ?
- Le collège échevinal peut-il garantir que les enfants ne soient pas exposés à des risques de santé suite à la consommation des fruits et légumes issus de l'agriculture conventionnelle ?
- Le collège échevinal n'est-il pas d'avis qu'il faille recourir exclusivement à des produits biologiques pour les repas et les collations des enfants fréquentant les structures d'accueil ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Cette question porte sur un sujet qui a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein de la commission de l'environnement de la Chambre des députés. D'une manière générale, il convient de préciser qu'il existe au Luxembourg de nombreux contrôles concernant les denrées alimentaires en général, et les fruits et légumes en particulier. Des limites maximales de résidus de pesticides sont fixées, et tant que ces limites ne sont pas dépassées, il n'y a pas de risque pour la santé. Bien sûr, il ne faut pas minimiser l'importance de ce sujet. Je suis conscient de l'existence de « cocktails de pesticides » : la question se pose de savoir si l'interaction entre plusieurs pesticides ne peut pas présenter un risque pour la santé. Les limites maximales sont fixées à un niveau bas au Luxembourg, de sorte qu'on peut considérer qu'il n'y a pas de danger.

La question posée par la conseillère Brömmel est légitime. Il n'y a toutefois aucune raison de sombrer dans l'alarmisme – une réponse que nous avons reçue au niveau national et qui vaut également au niveau communal. Comme on le sait, le ministère de l'Agriculture a publié un communiqué de presse à ce sujet. L'ALVA (*Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire*) a également souligné qu'il n'y avait aucun risque, que toutes les pommes au Luxembourg respectaient les dispositions en vigueur et qu'au cours des 16 dernières années, aucune pomme provenant du Luxembourg n'avait dépassé les valeurs limites.

En ce qui concerne les crèches et les foyers scolaires de la Ville, nous collaborons avec un prestataire externe (Signa), qui élabore les menus en concertation avec nous. Nous déterminons notamment la teneur en vitamines et en hydrates de carbone des plats, afin que les repas servis dans les crèches et les foyers scolaires soient aussi sains que possible. En ce qui concerne les produits biologiques, nous suivons, dans les consignes fournies à Signa, les recommandations du plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique (PAN-Bio 2025). Ces consignes sont obligatoires.

Deux prestataires assurent la restauration pour nous : Sodexo et Dussmann. Sodexo gère une cuisine centrale pour les six

crèches gérées par la Ville. Pour les foyers scolaires, il existe sept cuisines centrales, dont six sont gérées par Sodexo et une par Dussmann. Il s'agit toujours d'appels d'offres publics.

Le cahier des charges, identique pour chaque structure, stipule de manière contraignante que la part des produits bio doit représenter 50 % du prix d'achat de l'ensemble des produits. La manière dont cette répartition est effectuée est laissée à la discrétion des acteurs. Si, par exemple, on achète de la viande bio, qui est assez chère, on atteint naturellement plus rapidement la part de 50 % que si l'on achetait « seulement » des pommes bio, par exemple.

En ce qui concerne les foyers scolaires, selon les données fournies par Dussmann, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025, 41 % des pommes provenaient de l'agriculture biologique et 59 % de l'agriculture conventionnelle (provenant de Belgique, du Luxembourg, de France et d'Allemagne). Au total, 42,7 % des fruits et légumes utilisés par Dussmann étaient des produits bio.

En ce qui concerne les fruits livrés par Sodexo dans les foyers scolaires, environ 80 % des pommes provenaient de l'agriculture biologique et 20 % de l'agriculture conventionnelle (en provenance de Belgique, de France, d'Allemagne, du Luxembourg et d'Italie) en 2025. Pour les autres fruits, la part des produits biologiques s'élevait à 57,2 %.

En ce qui concerne les crèches, selon les informations fournies par Sodexo, 95,7 % des pommes consommées par les enfants proviennent de l'agriculture biologique et 4,3 % de l'agriculture conventionnelle (d'Allemagne, de Belgique ou de France), ces dernières n'étant utilisées que lorsqu'il n'y a pas de pommes bio disponibles (par exemple en cas de rupture de stock).

Ces chiffres montrent que les spécifications du cahier des charges sont respectées. D'après ma propre expérience également, tout est bien géré : tant Signa que Dussmann et Sodexo respectent le cahier des charges et fournissent ce que nous demandons.

5) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant le licenciement du directeur général de la Luxexpo

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Comme il ressort d'informations parues dans les médias, le conseil d'administration de Luxexpo, au sein duquel la Ville de Luxembourg est représentée, a décidé de mettre fin aux fonctions de son directeur général, en poste depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette décision intervient dans un contexte marqué par plusieurs exercices déficitaires consécutifs et une érosion des capitaux propres de la société. Une dernière augmentation de capital d'un montant de 10 millions d'euros a été réalisée en juillet 2025 afin de renforcer les fonds propres. Parallèlement, Luxexpo fait face à des besoins d'investissement importants liés à l'infrastructure du site du Kirchberg ainsi qu'à l'évolution de son positionnement et de son modèle d'activité. Au regard de l'implication de la Ville en tant qu'actionnaire, je souhaite soumettre les questions suivantes urgentes au collège échevinal :

- Pour quels motifs le conseil d'administration a-t-il décidé de mettre fin aux fonctions du directeur général ?
- Des échanges ou discussions préalables ont-ils eu lieu avec l'intéressé et, dans quelle mesure, la Ville y a-t-elle été associée en sa qualité de représentante au conseil d'administration ?
- Quelles dispositions transitoires ont été mises en place pour assurer la continuité de la direction ?

- Quel profil est recherché pour la future direction de Luxexpo et quelle procédure de recrutement est prévue ?
- Comment la situation financière de Luxexpo a-t-elle évolué ces derniers mois depuis l'augmentation de capital de juillet 2025 et quels éléments nouveaux le collège échevinal peut-il communiquer par rapport aux informations présentées au conseil communal à cette occasion ?
- Une stratégie actualisée à moyen et long terme a-t-elle été définie ou adaptée depuis la recapitalisation, notamment en ce qui concerne le modèle économique et les perspectives de développement de Luxexpo ?
- Des développements nouveaux sont-ils intervenus ces derniers mois concernant l'avenir du site de Luxexpo au Kirchberg et quelles orientations sont actuellement envisagées pour ce site ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Cette question ne relève pas de la compétence de la Ville de Luxembourg. Je la transmettrai au président du conseil d'administration de Luxexpo et j'informerai ensuite Monsieur le conseiller Benoy de sa réponse.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Mais la Ville est tout de même représentée au conseil d'administration de Luxexpo...

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En tant que commune, nous ne pouvons pas nous immiscer dans les décisions d'un conseil d'administration. De plus, une procédure judiciaire pourrait être engagée dans ce cas. Comme je l'ai dit, je transmettrai la question au président du conseil d'administration de Luxexpo.

VII CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Même si mon intervention n'est pas directement liée aux règlements de circulation qui nous sont soumis aujourd'hui, je voudrais profiter de l'occasion pour poser deux questions d'actualité.

Des travaux sont actuellement en cours dans le secteur de la place Jeanne d'Arc, à proximité d'une école. Au début de ces travaux, l'organisation de la circulation piétonne laissait à désirer. Suite à l'intervention de parents, la situation s'est améliorée. Je tiens à remercier le service compétent d'avoir pris les mesures nécessaires. Dans le même temps, j'invite le collège échevinal à continuer de surveiller le chantier, car de nombreux enfants y circulent chaque jour.

D'après mes informations, le comité des parents d'élèves de l'école Demy Schlechter a évoqué le projet de réaménagement dans un courrier adressé au collège échevinal, un projet que notre groupe regardait d'un œil critique et pour lequel nous aurions souhaité des mesures supplémentaires. D'où notre appel au collège échevinal pour qu'il revoie ce projet de réaménagement en concertation avec les parents. Nous apprécierions que l'une ou l'autre mesure supplémentaire puisse être prise pour améliorer la situation des piétons et, en particulier, la sécurité des enfants.

C'est avec grand plaisir que nous avons pris connaissance, la semaine passée, de l'intention du collège échevinal de mettre en place huit itinéraires cyclables sur la base de l'étude du bureau Gehl. Nous ne pouvons que féliciter Monsieur l'échevin Goldschmidt et le collège échevinal, car il s'agit de mesures

que nous avons réclamées depuis des années, notamment sous la forme de motions. Les mesures prévues pour le boulevard Roosevelt répondent à nos demandes. D'autres propositions ne sont toutefois pas mises en œuvre, bien qu'elles concernent des endroits où la circulation est dangereuse. D'où notre appel au collège échevinal de s'attaquer en priorité à ces points à risque. C'est le cas, par exemple, de la rue des Aubépines. Il y a quelques années, la rue des Trévières à Bonnevoie a été désignée comme rue cyclable. Or, elle ne mérite pas cette appellation, car le trafic y reste dense et des situations dangereuses s'y produisent. *dei gréng* avaient présenté des propositions concrètes. Rappelons l'accident qui s'y est produit entre une voiture et un cycliste. Le conducteur n'avait pas conscience qu'il n'avait pas le droit de dépasser le cycliste – et, chose étonnante, la police qui a constaté l'accident ne connaissait pas non plus la réglementation applicable à une rue cyclable. Cela montre que des mesures supplémentaires s'imposent à court terme. Nous invitons le collège échevinal à agir rapidement et à ne pas attendre que les huit itinéraires cyclables annoncés soient mis en place. Par ailleurs, nous apprécierions que les résultats de l'étude Gehl soient mis à la disposition du conseil communal dans les semaines à venir.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe salue la volonté du collège échevinal de mettre en place les pistes cyclables annoncées. Nous serions ravis que les quartiers de Bonnevoie et Hamm ne soient pas laissés pour compte.

Comme d'habitude, nous ne soutiendrons pas les différentes mesures qui entraînent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers. À cet égard, je tiens à signaler une situation dangereuse aux abords du chantier de la rue de l'Ancien Athénée. Pour contourner le conteneur de chantier placé sur le trottoir, de nombreux piétons – dont beaucoup de touristes – empruntent la voie cyclable. J'ai vu une mère et son enfant qui ont failli être renversés par un cycliste. Les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables. On aurait certainement pu trouver un meilleur emplacement pour ce conteneur de chantier. Nous souhaiterions que le collège échevinal porte un regard plus critique sur cette question. Le service compétent devrait être informé de cette situation dangereuse.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Étant donné que des travaux de réaménagement sont prévus dans la rue Beaumont, je voudrais rappeler qu'il est difficile de passer avec un vélo-cargo entre les poteaux escamotables, qui sont placés trop près les uns des autres. J'invite le conseil communal à veiller à ce que, lors de l'installation de poteaux, ceux-ci ne soient pas placés trop près les uns des autres.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Au nom du collège échevinal, je vous remercie de ces paroles élogieuses. Pour tous ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion de la commission de la mobilité urbaine ou qui n'ont pas lu les articles dans la presse, rappelons que le plan de mobilité élaboré par la Ville (horizon 2035) prévoit une étude complémentaire portant spécifiquement sur la mobilité douce. Celle-ci comprend également une analyse complète du réseau d'itinéraires cyclables. À la suite d'un appel d'offres public, cette analyse a été réalisée au cours des 16 à 18 derniers mois par deux bureaux d'études en collaboration avec nos services, et les résultats ont été consignés dans un rapport global. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le présenter au collège échevinal. Comme annoncé au sein de la commission de la mobilité urbaine et lors de la conférence de presse, ce rapport, qui contient une série de propositions, sera publié. Les projets qui seront mis en œuvre dans l'intérêt des piétons et des cyclistes sont en cours d'élaboration. Bien entendu, des améliorations peuvent également être apportées en parallèle à d'autres endroits, lorsque des travaux y sont prévus. Ainsi, la rue des Aubépines ne fait pas partie des projets retenus dans une première phase, mais cela n'empêche pas nos services de

travailler à une solution permettant aux cyclistes de se rendre en toute sécurité du Val Ste-Croix à la route d'Arlon.

Les rues cyclables ont également fait l'objet des analyses réalisées. Un projet visant à modérer la circulation dans l'ensemble du quartier de Bonnevoie est en cours d'élaboration. Une fois finalisé, il sera présenté au conseil communal. Des mesures sont également prévues pour la rue des Trévires et concernant les rues cyclables.

Monsieur le conseiller Benoy ne cesse d'affirmer que le collège échevinal reprend les propositions présentées par *déi gréng*. De notre côté, nous avons maintes fois souligné que la réglementation relative aux rues cyclables, telle que l'avait proposée l'ancien ministre de la Mobilité, était très restrictive et donc difficile à mettre en œuvre. Cette réglementation dispose notamment que les voitures ne peuvent pas y dépasser les cyclistes. Bien que j'aie fait remarquer au ministre que les réglementations relatives aux rues cyclables sont différentes à l'étranger, celui-ci a maintenu cette réglementation restrictive. Il était clair pour nous qu'il serait difficile de faire en sorte que tout le monde connaisse les règles en vigueur, car il n'existe que deux ou trois rues cyclables dans notre pays et très peu d'automobilistes empruntent quotidiennement une rue cyclable sur leur trajet. En montée, même avec un vélo électrique, on avance plus lentement, de sorte qu'il arrive que des automobilistes dépassent les cyclistes malgré l'interdiction – une situation qui ne nous satisfait pas. Un projet est en cours d'élaboration et sera présenté au collège échevinal. Il reste à voir si nous allons supprimer la désignation de rue cyclable jusqu'à ce que nous ayons trouvé une meilleure solution. Le moment venu, le projet sera présenté à la commission consultative et au conseil communal.

En ce qui concerne la rue de l'Ancien Athénée, il s'avère que certaines entreprises n'ont pas respecté les règles. Non seulement le conteneur, mais aussi des camions ont gêné le passage des piétons sur le trottoir. Notre service compétent a de nouveau rappelé aux entreprises les règles à respecter. Les entreprises doivent disposer de l'espace nécessaire pour pouvoir effectuer les travaux prévus. Parallèlement, le chantier doit être sécurisé de manière à ce que tous les usagers de la route puissent poursuivre leur chemin. Je demanderai au service concerné de vérifier à nouveau si les instructions de la Ville ont été respectées et j'y reviendrai, le cas échéant, lors de la prochaine séance du conseil communal.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous n'avons reçu aucun courrier du comité des parents d'élèves de l'école rue Demy Schlechter. Nous n'avons reçu qu'une lettre dans laquelle un habitant signale la difficulté d'accès à son garage dans le cadre du réaménagement de la rue Demy Schlechter. Si Monsieur le conseiller Benoy dispose d'un autre courrier, je l'invite à nous le transmettre.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Des représentants des parents m'ont dit qu'ils avaient envoyé un courrier en ce sens à la Ville en janvier 2026.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Vous pourriez peut-être vous faire remettre cette lettre et nous la transmettre.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Ou bien le comité des parents d'élèves envoie une copie de la lettre à la Ville. Je prendrai contact avec le comité des parents d'élèves à ce sujet.

Les règlements de circulation comportant la fermeture de trottoirs pendant la durée de travaux sont approuvés, les représentants du LSAP s'abstenant. Les autres mesures temporaires et modifications définitives du règlement de circulation municipal sont approuvées à l'unanimité.

VIII CONVENTIONS

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La convention n° 7 a été retirée de l'ordre du jour, car il manque encore des signatures.

- 1) La Ville acquiert auprès de l'association « Œuvres paroissiales de Gasperich » un immeuble avec toutes ses appartenances et dépendances situé sur un terrain de 9,22 ares (« place (occupée) centre polyvalent ») au 35, rue de Gasperich. Prix : 350.000 €. But : réalisation d'équipements collectifs telle que la transformation en nouveau centre culturel et sociétair.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je me réjouis que la Ville acquière la salle paroissiale de la paroisse de Gasperich. Il s'agit actuellement de la seule grande salle à Gasperich où des manifestations peuvent avoir lieu. Il y a quelques années, des travaux y ont été réalisés afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'idée d'y créer un centre culturel est louable, d'autant plus que les habitants de Gasperich souhaitent depuis longtemps disposer d'un tel centre. L'emplacement est central et l'espace peut être joliment aménagé. Les habitants de Gasperich souhaitent disposer de locaux où pourraient se tenir, par exemple, des cours de yoga, des représentations théâtrales ainsi que des cours de cuisine ou de langues. Le collège échevinal a-t-il des projets concrets pour la rénovation de la salle ? Quel est le calendrier prévu ? Les différents acteurs du quartier seront-ils associés à la planification du projet afin qu'un lieu de rencontre animé puisse voir le jour pour les habitants – aussi bien ceux de l'ancien quartier de Gasperich que ceux du Ban de Gasperich ? Notre groupe soutiendra le projet et espérons que les habitants ne devront pas attendre trop longtemps avant que les travaux de rénovation soient achevés.

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : Je me rallie aux propos de Madame la conseillère Brömmel et souhaiterais simplement ajouter deux questions : la Ville a-t-elle l'intention d'aménager un tiers-lieu, et les travaux de modernisation comprendront-ils également l'installation d'une cuisine ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous sommes tous ravis d'avoir enfin pu acquérir l'ancien presbytère de Gasperich. Des travaux de rénovation mineurs y avaient déjà été effectués il y a de nombreuses années, mais des travaux de rénovation plus importants s'imposent désormais. Une fois les travaux terminés, la salle sera mise à la disposition des habitants et des associations. Certains préféreront l'appeler « centre culturel », d'autres « tiers-lieu ». Il va de soi que les associations locales seront associées à la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un espace relativement grand mais néanmoins chaleureux, pouvant accueillir entre 100 et 120 personnes. Il sera destiné à accueillir diverses activités. L'aménagement d'une cuisine est prévu. Un projet de rénovation est en cours d'élaboration. Si les coûts dépassent un million d'euros, le conseil communal sera saisi du projet et se prononcera à ce sujet, conformément à la législation en vigueur. Nous mettrons ce temps à profit pour associer les acteurs locaux à la planification.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Serait-il possible d'indiquer un calendrier approximatif ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'espère que les travaux pourront être achevés d'ici deux ans ou deux ans et demi.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 2) La Ville acquiert auprès de plusieurs particuliers deux terrains (« vaine ») de 2,53 et 15,39 ares respectivement aux abords du boulevard Prince Charles. Prix : 311.295 €. But : mise en œuvre du PAG.
- 3) La Ville acquiert auprès d'un particulier un terrain (« place voirie ») de 0,75 are aux abords de la rue des Muguets à Neudorf. Prix : 40.000 €. But : régularisation de la situation foncière.
- 4) La Ville acquiert auprès de personnes privées cinq terrains (« terre labourable ») d'une contenance totale de 111,69 ares, situés aux lieux-dits « Im Kirchengrund » et « In den obern Dommeldoerner ». Prix : 849.400 €. But : mise en œuvre du PAG et réalisation de projets d'intérêt public sur le plateau de Hamm.
- 5) Des particuliers cèdent à la Ville à titre gratuit un terrain (« place voirie ») de 0,46 are situé rue Victor Ferrant. But : régularisation de la situation foncière.
- 6) La Ville cède à la société HA KA LUX S.A. un terrain (« place ») d'une superficie de 0,02 are sis rue Haute. En contrepartie, ladite société cède à la Ville un terrain (« place voirie ») de 0,06 are dans la même rue. L'échange est consenti sans soulte ni retour. But : régularisation de la situation foncière.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 7) (Convention reportée à une prochaine séance du conseil communal)
- 8) Plusieurs copropriétaires de l'immeuble sis 9, rue Wilson cèdent à titre gratuit à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une superficie de 0,14 are sis rue des États-Unis. But : élargissement du trottoir.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 9) Contrat de bail conclu entre la Ville et la société « Albondigas S.à r.l. » concernant l'exploitation des buvettes du Grand Théâtre, avec une buvette principale au premier étage et une deuxième buvette au rez-de-chaussée. L'exploitant devra respecter strictement les directives relatives aux heures d'ouverture. La buvette doit être ouverte au moins une heure avant et une heure après chaque spectacle. Loyer : 1.500 € par mois (indexé) hors TVA. Aucun loyer n'est dû en juillet et en août, car aucune représentation n'a lieu au théâtre pendant cette période. La Ville prend en charge les frais d'électricité, d'eau, de chauffage et d'assainissement, tout en se réservant le droit de refacturer ces frais et taxes en cas d'abus constaté. Les frais de télécommunications sont à la charge de l'exploitant. L'entretien et le nettoyage de l'infrastructure mise à disposition et de ses abords immédiats incombent à l'exploitant. Le contrat prend effet le 6 mars 2026 pour une durée de trois ans et sera tacitement reconduit.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutiendra cette convention. Il est important pour nous que les locaux commerciaux appartenant à la Ville restent attractifs et que nous aidions les entrepreneurs, jeunes et moins jeunes, à réaliser leurs projets. Dans d'autres communes, la collectivité locale dispose d'un droit de regard concernant la transmission de parts sociales dans le cadre d'un contrat de bail relatif à des locaux appartenant à la commune. Il est important que cela figure également dans nos conditions. L'exploitation d'un local commercial communal est confiée par la Ville à un

candidat sur la base d'un concept. Si la société Albondigas ne souhaitait plus exploiter les buvettes avant l'expiration du contrat de bail, elle devrait pouvoir négocier une indemnité avec la Ville, et les locaux devraient alors pouvoir faire l'objet d'un nouvel appel d'offres afin de soutenir un esprit d'entreprise sain.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Le Grand Théâtre est un lieu emblématique. L'accueil du public ne se limite pas à la qualité des spectacles, il comprend aussi le confort, l'efficacité du service et la convivialité des espaces annexes. Les buvettes font partie intégrante de cette expérience et contribuent directement à l'image de notre offre culturelle. Le contrat encadre clairement cette exploitation. Les buvettes doivent être ouvertes au moins une heure avant et une heure après chaque spectacle, ainsi que durant les entractes, avec un service adapté et efficace. Cela garantit un fonctionnement cohérent, en accord avec la programmation et les attentes du public.

Le loyer mensuel s'élève à 1.500 € hors TVA, avec une indexation annuelle et une suspension durant les mois d'été, lorsqu'aucun événement n'a lieu. Les frais d'énergie sont pris en charge par la Ville, avec la possibilité de refacturation en cas d'abus. Le contrat de bail protège les intérêts de la Ville tout en offrant à l'exploitant la stabilité nécessaire. La durée du bail est de trois ans, renouvelable, avec un mécanisme spécifique après 9 années d'occupation. Il offre ainsi à la fois sécurité et souplesse stratégique pour l'avenir. Notre groupe soutient cette convention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En ce qui concerne les remarques de Monsieur le conseiller Boisanté, il ne s'agit pas d'un refus de la part de la Ville, mais la législation sur le bail commercial ne le permet tout simplement pas. Si une autre commune procède ainsi, elle n'agit pas conformément à la loi, et si quelqu'un conteste cette manière de procéder, il obtiendra gain de cause devant le tribunal. Cela ne vaut toutefois que pour les baux conclus avec une société. Si un bail est conclu avec une personne à titre individuel, les dispositions contractuelles prévoient le plus souvent que la sous-location est interdite. Il en va autrement lorsqu'un contrat est conclu entre une commune et une société comptant plusieurs associés. S'il s'agit, par exemple, d'une société dans laquelle deux personnes détiennent chacune une part de 50 % et que l'un des deux associés vend sa part, la commune n'a aucun moyen d'action.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il se peut que d'autres communes procèdent différemment, mais la Ville de Luxembourg respecte en tout cas les dispositions légales. Dans le présent dossier, un appel d'offres public a été lancé. C'est le dossier du candidat retenu qui nous a semblé le plus convaincant. Je suis sûr que les buvettes du Grand Théâtre fonctionneront bien, et je souhaite beaucoup de succès au nouvel exploitant.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Pour les grands projets, par exemple les projets VEFA, nous exigeons des garanties bancaires très strictes, car il s'agit de contrats conclus avec des sociétés dont les associés peuvent changer.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 10) Acte notarié de constitution d'un droit d'emphytéose et vente aux termes duquel la Ville cède à un particulier un appartement avec terrasse (64,44 m²), cave (5,65 m²) et emplacement de parking intérieur (14,17 m²) dans la résidence « Les Jardins », sise 62, rue de Mühlenbach. Prix : 449.585 €, majoré d'une redevance annuelle de 304,34 € (indexée) pour le droit de bail emphytéotique. But : mise sur le marché de logements.

- 11) Convention entre la Ville et la société Luxtram S.A. relative aux modalités administratives et financières concernant le chantier de la déviation de la ligne de haute tension aérienne passant au-dessus de la zone où Luxtram construira le centre de remisage et de maintenance (à l'extrémité ouest du boulevard de Kockelscheuer). Les travaux nécessaires à cet effet comprennent les travaux de terrassement pour multitubulaire souterraine, la pose de la multitubulaire haute tension (environ 800 m) ainsi que la fourniture et l'installation de six câbles haute tension (environ 800 m). Sur le coût total estimé à 3.318.000 € (hors TVA) (indice du prix de la construction, valeur 1173,24, au 1^{er} octobre 2025), la Ville prend en charge 45 %. Une fois les travaux achevés, Luxtram émettra à la Ville une facture correspondant à 45 % des coûts définitifs du projet. Les travaux supplémentaires ou imprévus nécessitant une augmentation du budget ne seront réalisés qu'en concertation avec la Ville et avec son accord écrit préalable. Le montant de 1.493.100 € (hors TVA) est à charge d'un nouvel article budgétaire (« Kockelscheuer, travaux de déviation de la ligne haute tension ») du budget extraordinaire 2026. Un nouveau crédit budgétaire d'un montant de 1.747.000 € TTC est à voter par le conseil communal. Il sera financé par l'excédent des exercices antérieurs.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 12) Convention entre la Ville et l'association CLAE Services (Centre de liaison, d'information et d'aide pour les associations issues de l'immigration au Luxembourg) relative au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté : la convention définit les conditions du paiement et de l'utilisation du soutien financier que la Ville accorde à ladite association pour la location des locaux de la Luxexpo dans le cadre du festival. La Ville verse à l'association, pour les années 2026, 2027 et 2028, une participation forfaitaire de 80.000 € par festival. Cette contribution ne peut en aucun cas dépasser le montant réel du loyer et est payable sur présentation de la facture afférente de la société Luxexpo S.A. Les fonds doivent être utilisés exclusivement pour la location des locaux mentionnés et sont subordonnés à la condition que le festival se déroule dans les halls de la Luxexpo. Cette convention remplace la convention précédente du 8 février 2023 et prendra fin le 31 décembre 2028. Les parties conviennent de se réunir au moins six mois avant l'expiration de la convention afin d'évaluer les missions de l'association et de décider d'une éventuelle reconduction par avenant écrit. Un crédit supplémentaire de 80.000 €, à financer par l'excédent des années antérieures, est à voter au budget ordinaire 2026.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Plus de la moitié des habitants de la Ville ont des racines étrangères. Cela rend notre ville dynamique, ouverte et vivante. Le Festival des migrations, de la culture et de la citoyenneté, organisé par l'association CLAE, est donc bien plus qu'un simple festival. Il s'agit d'un lieu de rencontre entre les cultures et les nations, d'un festival du dialogue et du respect mutuel. Nous soutenons cette multiculturalité et voyons dans la diversité une force. Nous ne pouvons donc que nous réjouir du fait que la Ville continue à soutenir financièrement cet événement important dans un cadre clairement défini.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Pour nous, ce festival est un élément très important du vivre ensemble dans notre ville et même au-delà. C'est un moment de rencontre entre les habitants, de fête et permettant d'obtenir des informations, mais aussi un lieu où la diversité culturelle du Luxembourg devient visible et concrète. C'est aussi une plateforme importante pour la société civile. De nombreuses

associations, acteurs sociaux, structures de santé et organisations citoyennes peuvent s'y présenter et entrer en contact avec les différentes communautés qui vivent au Luxembourg. Dans une ville aussi diverse que la nôtre, cela a une grande valeur.

Il ne faut pas oublier que ce festival repose dans une grande partie sur l'engagement des citoyens. Environ 150 bénévoles participent à son organisation. Il convient de reconnaître et de soutenir cet effort. Le budget total du festival s'élève à environ 350.000 €. Le financement est assuré par la Ville et différents ministères (par exemple, le ministère de la Famille, de la Solidarité et du Vivre ensemble, le ministère de la Culture). La contribution de la Ville a augmenté de 10.000 €. Il s'agit d'une participation importante dans cet équilibre global.

En même temps, les discussions en commission ont montré que l'avenir du festival, notamment en matière d'accessibilité et de visibilité, continue de faire l'objet de réflexions. Je pense que ces discussions sont utiles. Mais il est aussi important de rappeler que le concept du festival appartient au CLAE. Le rôle de la Ville est plutôt d'être un partenaire fiable et de soutenir cette initiative. L'idée d'un debriefing après l'édition 2026 semble judicieuse dans ce contexte, car elle nous permettra d'évaluer calmement ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré.

Pour *déi gréng*, le Festival des migrations est un exemple concret du vivre ensemble en pratique. C'est un événement porté par la société civile depuis plus de 40 ans déjà, et il mérite notre soutien et notre confiance. C'est pourquoi nous approuvons cette convention.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Le Festival des migrations, qui fêtera ses 43 ans en 2026, fait partie intégrante de la société multiculturelle luxembourgeoise. La grande diversité des nationalités présentes dans la ville de Luxembourg permet, lors du festival qui se tiendra cette année les 21 et 22 mars, à de nombreuses nationalités de se rencontrer et d'échanger, y compris sur le plan culinaire. Nous saluons le fait que la Ville apporte son soutien financier à ce festival. La Ville sera également représentée par un stand.

Lors de sa dernière réunion, la commission sociale s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'une augmentation du soutien financier, afin que l'organisateur puisse engager davantage de personnel de sécurité pour les jours de l'événement.

Étant donné que les documents qui nous ont été distribués en commission ne sont pas ceux dont nous disposons aujourd'hui, je me permets de soulever quelques questions concernant le libellé de la convention, notamment en ce qui concerne les alinéas 2 et 3 à la page 8. Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires sur la formulation suivante : « *Chaque partie pourra résilier la convention en cas de manquements aux obligations contractuelles par l'autre partie après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant un mois* » ? De quelles obligations contractuelles s'agit-il ?

L'alinéa 3 stipule que « *la résiliation pourra également intervenir avec effet immédiat pour motifs graves* ». Que faut-il entendre par « motifs graves » dans ce cas concret ? Est-il courant d'inscrire ces formulations dans les conventions lorsque la Ville apporte un soutien financier à un événement, ou s'agit-il ici d'un cas particulier ? Serait-il possible de préciser davantage des termes tels que « obligations contractuelles » ou « motifs graves » dans les conventions, afin que les organisateurs sachent ce qui peut leur arriver au pire s'ils ne respectent pas les conditions du contrat ?

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Le Festival des migrations se déroule dans les halls de la Luxexpo. Il ressort du rapport de la commission consultative qu'il a notamment été

question de savoir si un autre site ne pourrait pas être envisagé pour l'organisation du festival. Auparavant, le festival se tenait dans les halls Victor Hugo au Limpertsberg, mais l'espace est devenu trop exigu au fil du temps. Avant cela, le festival s'était déroulé sous de grands chapiteaux.

En ce qui concerne l'aspect de la convivialité, l'emplacement des halles Luxexpo n'est, à mon avis, pas idéal. L'idée de se rabattre sur un autre site, plus central, mérite d'être prise en considération. Je pense par exemple au « Knuedler », avec une annexe sur la Place d'Armes, ou au site de Neumünster. La possibilité d'installer des tentes serait tout à fait envisageable. Le festival a lieu au mois de mars. Étant donné que la Ville prévoit de toute façon des infrastructures pour des manifestations en juin-juillet, celles-ci pourraient être mises en place plus tôt, afin que le festival puisse s'y dérouler en mars. Il existe différentes possibilités que l'on pourrait envisager. Mais nous ne prendrons pas de décision à ce sujet ici et aujourd'hui. Il faut se réjouir qu'un débriefing soit prévu à l'issue de l'édition 2026. Dans le rapport de la commission, nous lisons que la Ville a proposé des sites alternatifs, mais que l'organisateur CLAE ne pouvait pas s'en accommoder. Serait-il possible d'obtenir des informations plus précises à ce sujet ?

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous soutiendrons la présente convention. Le festival offre aux différentes nationalités l'occasion de se présenter, ainsi que leur culture et leurs spécialités culinaires, que nous aimons tous déguster.

Je constate malheureusement une certaine tendance à la politisation de divers événements. Je pense par exemple aux stands israéliens et/ou pro-palestiniens. Cette question a-t-elle été abordée avec l'association CLAE dans le cadre de la planification du festival ? Quelles mesures le collège échevinal compte-t-il prendre pour que le festival ne soit pas utilisé comme une tribune politique par des militants ? A-t-on également discuté des langues qui devraient être représentées au festival ? Avec l'appellation « Festival des migrations », la langue française est mise en avant. Si nous voulons réellement vivre la diversité, il serait judicieux de ne pas oublier les autres langues.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Ce n'est pas la Ville qui organise le festival, mais l'association CLAE. La Ville est partenaire de l'organisateur et soutient le festival depuis de nombreuses années. Parmi les autres partenaires figurent le ministère de la Famille et le ministère de la Culture.

La cérémonie d'ouverture du festival ne s'était en effet pas déroulée de manière optimale l'année passée, ni d'ailleurs l'année précédente. En collaboration avec les ministères de la Famille et de la Culture, nous avons pris contact avec l'association CLAE, afin de lancer une réflexion sur le lieu de la manifestation. L'idée était de déplacer le festival vers un site plus proche, afin que les personnes qui ne se rendent pas aux halls Luxexpo puissent également y assister. L'association CLAE nous a fait savoir qu'elle préférerait pour l'instant rester sur le site actuel – une décision que nous respectons bien entendu. L'association n'a toutefois pas exclu d'envisager de légers ajustements.

Les formulations évoquées par Madame la conseillère Muller sont des formulations types.

Nous avons par ailleurs convenu avec l'association CLAE qu'elle réexaminerait la question au vu d'une certaine politisation du festival. Le parti de Monsieur le conseiller Weidig y tient un stand, tout comme d'autres partis. J'invite toutes les personnes qui nous écoutent en direct aujourd'hui à se rendre également au stand de la Ville. Ce stand est tenu par des bénévoles, parmi lesquels figurent également des membres de la Commission du vivre ensemble interculturel. Ils parlent

tous différentes langues, et notamment le luxembourgeois. Vous pourrez y découvrir de nombreuses informations sur le vivre ensemble à Luxembourg-Ville. Le festival se tiendra cette année les 21 et 22 mars dans les halls de Luxexpo, et j'espère que nous nous y retrouverons tous pour passer ensemble quelques heures agréables.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 13) Concessions funéraires 2025 : les conventions conclues en 2025 ont pour objet d'accorder de nouvelles concessions funéraires sur les différents cimetières de la Ville. En 2025, 102 concessions ont été accordées pour une durée de 30 ans et 161 concessions pour une durée de 15 ans. En outre, 71 concessions ont été délivrées pour des tombes cinéraires / des cases au columbarium et des emplacements au cimetière forestier de Cessange. Deux transcriptions de concessions et 3 concessions à perpétuité ont été enregistrées.

Les concessions funéraires 2025 sont approuvées à l'unanimité.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Avant de passer au point 9 de l'ordre du jour, je tiens à informer Monsieur le conseiller Benoy qu'il n'a pas besoin de prendre contact avec le comité des parents d'élèves de l'école Rue Demy Schlechter. La lettre en question a été reçue par l'administration communale fin janvier 2026, mais n'a pas encore été avisée par le service compétent.

IX DEVIS DE TRAVAUX

1) Projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Adolphe Omlor

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif d'un montant de 2.667.000 € relatif à l'exécution des travaux de réaménagement de la rue Adolphe Omlor. La rue de Pont-Rémy, la rue Jacques Sturm, la rue Mathias Kirsch et la rue Paul Medinger sont également directement concernées par le projet, qui comprend le renouvellement et le renforcement des infrastructures avec un réaménagement en surface et une modification de l'agencement actuel.

Services de la Ville

Service Canalisation : remplacement de la canalisation eaux mixtes entre les numéros 1 et 13 de la rue Adolphe Omlor.

Service Eaux :

- Remplacement de la conduite principale vétuste.
- Remplacement des raccordements vétustes des maisons.

Service Éclairage public :

- Régularisation des armoires d'éclairage public et TIC.
- Renouvellement et adaptation du réseau d'éclairage public.
- Pose d'un nouveau réseau « Télégestion ».

Service Voirie :

a) entre les habitations numéros 1 et 13, rue Adolphe Omlor :

- reconstruction complète de la superstructure ;
- la surface de la chaussée est réalisée en enrobés bitumineux ;
- trottoir en dalles du format 30x30 cm sur les deux côtés (largeur de 1,70 m à 2,30 m) ;
- matérialisation de la bande de stationnement en pavés couleur « grès de Luxembourg » avec une segmentation d'arbres ;
- Voie de circulation à double sens en zone 30 (largeur de 5,00 m).

b) entre les habitations numéros 15 et 25, rue Adolphe Omlor :

- reconstruction complète de la superstructure ;
- plateau surélevé du tronçon réalisé avec des pavés en béton avec 3 formats et 3 couleurs ;
- Voie de circulation à double sens en zone 20 (largeur de 6,00 m) ;
- Matérialisation de la bande de stationnement en pavés couleur « grès de Luxembourg » avec une segmentation d'arbres ;
- Bacs à fleurs prévus au croisement entre la rue Adolphe Omlor et la rue Paul Medinger ;
- Extension du parc sur la chaussée existante du côté pair de la rue Paul Medinger.

Acteurs externes

Creos Luxembourg S.A. (Division Électricité) :

- renforcement et renouvellement du réseau basse tension ;
- réalisation de traversées ;
- régularisation des réseaux de l'éclairage public de la Ville de Luxembourg et des réseaux électriques Creos avec des armoires de compteurs VdL ;
- remplacement entier ou partiel des raccordements électriques sous-dimensionnés ;

Creos Luxembourg S.A. (Division Gaz) :

- déviation des conduites existantes à la suite du projet de réaménagement de la superstructure et de l'extension du parc ;
- remplacement des raccordements vétustes des maisons avec vannes dans le trottoir et sécurisation de type « Gas-STOP » au droit du branchement à la conduite principale.

Un crédit de 1.000.000 € est prévu au budget extraordinaire du Service Coordination des chantiers pour l'exercice 2026. Le solde de 1.667.000 € TTC est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le projet prévoit le réaménagement de plusieurs rues. L'espace vert existant

sera agrandi, les trottoirs seront élargis. Des arbres supplémentaires seront plantés. Ce sont là des éléments positifs. Bien que ce soient principalement les riverains qui circulent en voiture dans ce quartier, nous devons malheureusement constater qu'il y aura toujours deux rues parallèles. À notre avis, d'autres mesures d'aménagement urbain auraient été possibles sur cet espace routier large de plus de 5 mètres. On nous a expliqué que le trottoir s'interrompait brusquement à un endroit parce qu'un arbre s'y trouvait. À notre avis, l'espace routier disponible serait suffisamment grand pour prolonger le trottoir à cet endroit. C'est pourquoi nous demandons au collège échevinal de réexaminer cette question.

Les services nous ont confirmé que des réunions publiques ont eu lieu. Malheureusement, notre groupe n'a reçu aucune invitation pour ces réunions. Il en va de même pour les travaux de réaménagement prévus dans le quartier de Hamm dans le cadre des infrastructures sportives qui y sont prévues. Tous les membres du conseil communal devraient recevoir une invitation aux réunions publiques, afin que nous puissions nous informer sur place des préoccupations et des réflexions des riverains et en discuter au sein du conseil communal. D'après nos informations, aucun compte rendu de ces réunions publiques n'a été rédigé. Nous estimons qu'un rapport devrait être rédigé pour chaque réunion publique. De tels rapports constituent pour nous, conseillers communaux, une source d'information importante pour les dossiers traités au sein du conseil communal.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Je trouve également problématique que les membres du conseil communal ne reçoivent pas d'invitation pour les réunions publiques. Si les membres actuels du collège échevinal se retrouvaient un jour dans la situation de ne plus faire partie de cette instance, voire de siéger sur les bancs de l'opposition, ils se rendraient compte à quel point il est difficile de devoir se contenter de moins d'informations. Il ne suffit donc pas de nous dire que les citoyens ont été plus ou moins satisfaits des plans présentés par la Ville et qu'aucun compte rendu n'a donc été rédigé. Nous estimons qu'un rapport doit être rédigé même si les citoyens ne se sont guère ou pas du tout exprimés. Les membres du conseil communal devraient recevoir une invitation aux réunions publiques prévues, afin que nous-mêmes ou nos remplaçants puissions y participer et entendre ce que les citoyens ont à dire. Nous y voyons un droit démocratique fondamental.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER (en remplacement de Madame le bourgmestre Lydie Polfer) : Au nom du collège échevinal je peux dire seulement que nous partons du principe que les conseillers communaux reçoivent une invitation. Nous allons néanmoins vérifier cela. S'il s'avère qu'aucune invitation n'a été envoyée aux conseillers communaux, nous vous prions de nous en excuser. Il va de soi que les conseillers communaux doivent également recevoir une invitation aux réunions publiques.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Le réaménagement de la rue Adolphe Omlor concerne le quartier de Bonnevoie, dans lequel je vis. C'est donc un sujet que je connais aussi à travers la réalité quotidienne du terrain. Il s'agit d'un projet coordonné complet, qui ne se limite pas à la réfection de la voirie. Il comprend le renouvellement des réseaux de canalisation, d'eau, d'éclairage public ainsi que la réorganisation des infrastructures existantes.

Cette approche globale est essentielle : intervenir une seule fois de manière coordonnée est plus cohérent que multiplier les chantiers successifs. Le projet prévoit également une amélioration qualitative de l'espace public : trottoirs restructurés, bandes de stationnement clarifiées, intégration des bacs à arbres, préservation des arbres existants et l'extension du parc. Cela participe à la sécurité, à la lisibilité de l'espace et à la qualité de vie dans le quartier.

Le chantier devrait durer environ dix mois, avec un démarrage annoncé en août 2026 et une fin prévue pour l'été 2027. Il faudra naturellement veiller à une communication claire et un accompagnement attentif des riverains pendant cette période. Le devis estimatif pour la Ville s'élève à 2,667 millions d'euros. Il s'agit d'un investissement structurant à la hauteur des enjeux d'infrastructure et d'aménagement urbain dans un quartier dense et vivant comme Bonnevoie. Pour ces raisons, nous soutenons ce projet.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je participe à presque toutes les réunions publiques. Je vous y ai déjà vu à plusieurs reprises, Monsieur le conseiller Benoy, c'est pourquoi je suppose que les invitations vous sont bien parvenues. Nous vérifierons toutefois si les invitations ont bien été envoyées, afin de nous assurer qu'elles parviennent à tous les membres du conseil communal. Étant donné que nous organisons régulièrement des réunions publiques, Monsieur le conseiller Benoy devrait avoir fort à faire pour assister à toutes.

Tout d'abord, quelques remarques générales sur les trois projets inscrits à l'ordre du jour. Pour les projets, nous procédons désormais en deux phases. Cette approche est déjà appliquée aux projets en cours.

Les 3 et 6 février 2025, les projets de la rue Omlor et de la rue Metz ont été présentés aux riverains. Les réunions d'information concernant la rue Haute et la rue des Peupliers, qui ont eu lieu cette année, s'inscrivaient dans le cadre du projet du nouveau stade d'athlétisme à Hamm. Tous les membres du conseil communal ont reçu une invitation. Lors de cette réunion, des questions liées à la mobilité ont également été abordées.

Dans un premier temps, les projets sont présentés aux citoyens. Les représentants des différents services qui participent aux réunions recueillent les préoccupations et les suggestions des riverains. On essaie toujours de prendre en compte ces suggestions dans la mesure du possible et de les intégrer au projet.

Dans les projets soumis au vote aujourd'hui, la modération du trafic est au premier plan. À divers endroits, la chaussée sera surélevée afin d'obliger les automobilistes à ralentir. Les services concernés sont en dialogue avec les citoyens, dont les souhaits et les préoccupations ont été pris en compte dans la planification des projets. Des zones 30 et 20 km/h seront mises en place. Dans les trois projets soumis au conseil communal, une grande importance a été accordée à la préservation et à la protection d'un maximum d'arbres existants. Le rapport de la commission explique pourquoi le trottoir de la rue Omlor s'arrête à un certain point : sinon, il aurait fallu abattre des arbres existants. Le parc sera agrandi, ce qui permettra de créer un espace vert supplémentaire avec des arbres et des bacs à fleurs. Un accès au parc sera créé depuis la rue Medinger.

Dans les trois projets, on veille à poser un maximum de dalles claires, car le changement climatique nous apporte des étés plus chauds. Dans un souci d'harmonisation maximale, les emplacements de stationnement publics ont déjà été pavés en de nombreux endroits avec des pierres claires de couleur grès luxembourgeois.

Les projets prévoient la mise en place d'arrêts de bus et de passages piétons supplémentaires. Dans le secteur de la rue Haute et de la rue des Peupliers, des feux de signalisation seront installés pendant les travaux afin de réguler la circulation. Les passages piétons seront équipés du nouveau système LED (K3000), qui garantit un meilleur éclairage de nos passages piétons tout en évitant d'éclairer les façades des bâtiments.

Modération du trafic, rétrécissement des voies, végétalisation, pose de pavés clairs, surélévation de la chaussée : tels sont les nouveaux éléments qui seront mis en œuvre dans tous les projets présentés.

Le projet de la rue Omlor concerne non pas deux, mais cinq rues environnantes. En lisant attentivement le rapport, Monsieur le conseiller Benoy aurait appris qu'il s'agissait d'une demande des citoyens visant à conserver les emplacements de stationnement existants et à ne pas restreindre la circulation à cet endroit.

La Ville attache une grande importance à la participation citoyenne, et nos services s'efforcent de tenir compte au mieux des souhaits exprimés par les habitants lors des réunions publiques. Les habitants veulent des passages piétons sûrs, la sécurité pour les piétons et les enfants. Des zones 30 et 20 km/h sont mises en place. Nous nous efforçons de prendre en compte au maximum les souhaits des riverains.

Le projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Adolphe Omlor est approuvé à l'unanimité.

2) **Projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Emile Metz**

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif d'un montant de 5.387.000 € pour les travaux de réaménagement de la rue Emile Metz. La rue Emile Metz, la « Millegässel » et la rue de Mühlenbach sont concernés par ce projet qui comprend le renouvellement et le renforcement des infrastructures avec un réaménagement en surface.

Services de la Ville

- Service Canalisation : remplacement complet de la canalisation eaux mixtes entre la rue des Sept Arpents et la « Millegässel » ;
- Service Eaux : remplacement du réseau d'eau potable dans la rue Emile Metz et remplacement ainsi que mise en conformité des raccordements particuliers ;
- Service Éclairage public : régularisation des armoires d'éclairage public et TIC ; pose d'un nouveau réseau de télégestion ; extension du réseau d'éclairage public ; installation d'un éclairage d'appoint aux passages piétons ;
- Service TIC : extension du réseau de fibre optique de la Ville et extension de la couverture Wi-Fi de la Ville ;
- Service Voirie : le projet prévoit le renouvellement complet de la superstructure de la chaussée et des trottoirs avec des aménagements différenciés selon la zone de circulation. Dans la zone 20 km/h, les éléments suivants sont prévus : reconstruction complète de la superstructure ; adaptation des niveaux de la superstructure avec construction d'un plateau surélevé ; mise à niveau de la chaussée et des trottoirs ; revêtement de chaussée de couleur beige au niveau du plateau surélevé ; végétalisation de la rue par la plantation d'arbres et l'installation de bacs à fleurs, contribuant également au rétrécissement de la chaussée et à la réduction de la vitesse. Dans la zone 30 km/h, le projet comprend une reconstruction complète de la superstructure, la réalisation de la chaussée en enrobé, la délimitation des trottoirs par une bordure en

granit, des trottoirs des deux côtés, constitués surtout de dalles aux dimensions 30/30/4 et 30/30/8, des zones de stationnement en pavés de béton de couleur beige (20/10/8), la végétalisation de la rue par la plantation d'arbres et l'installation de bacs à fleurs (qui contribuent au rétrécissement de la chaussée et à la réduction de la vitesse) ainsi que l'aménagement de deux passages piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Acteurs externes

- Creos Luxembourg S.A. (Division Électricité) : renforcement et renouvellement du réseau basse tension ;
- Creos Luxembourg S.A. (Division Gaz) : remplacement des raccordements vétustes et sécurisation de type « Gas-STOP » ;
- Post Technologies S.A. : déploiement du réseau de fibre optique à très haut débit dans le cadre du projet FTTH (Fiber To The Home) ;
- Eltrona Interdiffusion S.A. : suppression des réseaux de télévision par câble existants sur les façades des bâtiments et modernisation des réseaux de télédistribution existants.

Un crédit de 1.000.000 € est prévu au budget extraordinaire du Service Coordination des chantiers pour l'exercice 2026. Le solde de 4.387.000 € TTC est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le projet nous plaît. Des arbres supplémentaires seront plantés et divers arbres seront déplacés afin de modérer la circulation. Les rues seront en partie rétrécies, des « trottoirs traversants » seront aménagés. Il s'agit là de mesures que *déi gréng* réclament depuis des années et qui sont enfin mises en œuvre. Nous appelons le collège échevinal à appliquer cette approche de manière tout aussi cohérente dans les projets futurs.

Une réunion publique a eu lieu, mais là encore, nous n'avons pas reçu d'invitation. Le collège échevinal nous a assurés que cela ne se reproduirait plus à l'avenir. Cela n'empêche pas que nous restions convaincus de l'importance de rédiger des comptes rendus des réunions publiques – notamment parce que tous les membres du conseil communal ne peuvent pas participer à toutes les réunions. Certes, tout ne peut pas être consigné dans un tel rapport, mais les principales interventions des citoyens devraient y être consignées et le rapport devrait indiquer combien de citoyens ont participé à la réunion.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Lors des réunions des commissions consultatives, les projets sont présentés en détail, notamment à l'aide de slides. Ces derniers sont également montrés et expliqués lors des réunions publiques. Aucun compte-rendu n'est rédigé et cela n'est pas prévu à l'avenir non plus. Les projets sont présentés en détail lors des réunions d'information.

Le projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Emile Metz est approuvé à l'unanimité.

3) Projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Haute et de la rue des Peupliers

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif d'un montant de 11.524.000 € relatif à l'exécution

des travaux d'infrastructure dans la rue Haute et de réaménagement de la rue des Peupliers. Le projet comprend le renouvellement et le renforcement des infrastructures dans la rue Haute et dans la rue des Peupliers, avec un réaménagement en surface dans la rue des Peupliers avec le Centre de Hamm.

Services de la Ville

Service Voirie

- **Rue des Peupliers** : le projet comprend le réaménagement complet de la voie publique : aménagement des trottoirs en dalles de béton avec des zones ponctuelles en enrobé bitumineux ; réalisation de la chaussée en enrobé bitumineux ; création d'une piste cyclable bilatérale pourvu d'un enduit superficiel de haute performance ; aménagement de 2 arrêts de bus et de 5 passages piétons conformes aux exigences d'accessibilité ; création de nouveaux espaces verts et plantation de plusieurs arbres ;
- **Centre de Hamm** : le projet prévoit le réaménagement complet de la voie publique : rehaussement de la chaussée ; aménagement des zones trottoirs en pavés en béton de teinte beige ; aménagement de 2 arrêts de bus et de 5 passages piétons conformes aux exigences d'accessibilité ; création de nouveaux espaces verts, incluant la plantation de plusieurs arbres ainsi que la mise en place de bancs.
- **Rue Haute** : le projet se limite à des interventions ponctuelles : aménagement de 4 arrêts de bus et de 4 passages piétons, réalisés conformément aux exigences d'accessibilité en vigueur.

Service Canalisation : remplacement du (des) collecteur(s) d'eaux mixtes entre les immeubles 17 et 51 rue des Peupliers, vu l'état vétuste ; remplacement des raccordements privés vétustes dans la rue des Peupliers.

Service Eaux : remplacement de la conduite principale vétuste et des raccordements des maisons.

Service Éclairage public : régularisation des armoires d'éclairage public et TIC ; pose d'un nouveau réseau de télégestion ; renouvellement et adaptation du réseau d'éclairage public communal et mise en place d'un éclairage d'appoint pour les passages piétons.

Service TIC : renforcement et extension du réseau de fibre optique de la Ville ; extension du réseau Wi-Fi de la Ville ; raccordement de plusieurs bâtiments municipaux au réseau de fibre optique de la Ville.

Acteurs externes

- Creos Luxembourg S.A. (Division Électricité) : renforcement et renouvellement du réseau basse et moyenne tension ; renouvellement des raccordements électriques privés ;
- Creos Luxembourg S.A. (Division Gaz) : remplacement partiel de la conduite principale en raison de son état vétuste ; remplacement des raccordements vétustes des maisons avec vannes dans le trottoir et sécurisation de type « Gas-Stop » au niveau du branchement à la conduite principale ;
- Post Technologies S.A. : déploiement et/ou renforcement du réseau de fibre optique dans le cadre du projet FTTH (Fiber To The Home) dans la rue de Hamm et la rue Haute ; renouvellement des raccordements privés avec déploiement de la fibre optique ;

- Eltrona Interdiffusion S.A. : mise en souterrain des lignes aériennes, modernisation du réseau et mise à jour des raccordements privés ;
- Administration des ponts et chaussées (Service Electro-Mécanique) : renouvellement et adaptation du réseau d'éclairage public vétuste, remplacement complet des câbles souterrains, remplacement de tous les lampadaires et luminaires (LED d'une température de couleur de 3000 K).

Un crédit de 1.000.000 € est prévu au budget extraordinaire 2026 du Service coordination des chantiers. Un nouveau crédit de 942.000 € est à voter par le conseil communal sous les articles respectifs des services concernés au budget 2026. Ce nouveau crédit sera financé par les excédents des années antérieures. Le solde de 9.582.000 € est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Ce projet nous a agréablement surpris. L'objectif est de revaloriser le centre du quartier de Hamm, une revalorisation qui revêt également une importance particulière au regard des infrastructures sportives prévues. L'avenir nous dira si les mesures prises seront suffisantes pour revaloriser le quartier de Hamm à 100 %. Au centre du quartier, la rue sera rétrécie, un centre culturel est prévu, davantage d'espaces verts verront le jour et un itinéraire cyclable en direction de la gare de Cents sera aménagé. Ce sont là des éléments positifs. Notre seule critique concerne la distance trop importante entre le trottoir et le passage piéton prévu en direction de la zone industrielle. Comme cela implique un détour pour les piétons, il est à craindre que ces derniers n'utilisent pas le passage piéton et préfèrent traverser la prairie. Serait-il possible de déplacer le passage piéton de manière à ce que les piétons n'aient pas à faire de détour ?

Au sein de la commission, la possibilité d'aménager des escaliers ou un ascenseur a également été évoquée, afin que les citoyens puissent se rendre rapidement et facilement de la gare de Cents à la zone industrielle. Si je me souviens bien, Madame l'échevin Cahen avait présenté une proposition en ce sens à la Chambre des députés. C'est pourquoi nous sommes surpris qu'un tel projet n'ait pas été abordé par le collège échevinal dans le cadre de ce projet. Nous serions ravis d'en savoir plus sur la position du collège échevinal à ce sujet.

Les mesures de modération du trafic prévues sont les bienvenues. Nous estimons cependant que les infrastructures sportives ne permettront pas de réduire le trafic dans le quartier et nous nous demandons donc dans quelle mesure les mesures prévues aboutiront réellement à la modération du trafic souhaitée. Nous estimons qu'à long terme, la construction d'une « route de contournement » pour Hamm sera nécessaire, comme cela était d'ailleurs prévu dans les premiers plans du centre sportif. Celle-ci devrait passer derrière le centre sportif et ainsi désengorger le centre de Hamm.

En ce qui concerne le présent projet, nous n'avons pas non plus reçu d'invitation à la réunion publique. Madame l'échevin Beissel s'est déjà exprimée à ce sujet. Il est regrettable qu'il n'y ait pas non plus de comptes rendus des réunions publiques à l'avenir.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Nos services et l'Administration des ponts et chaussées se sont penchés de manière approfondie sur la problématique relative au passage piéton évoquée par Monsieur le conseiller Benoy. Le choix de l'emplacement retenu pour le passage piéton s'explique par la nécessité de préserver les arbres existants et de respecter les normes en vigueur.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : La liaison entre Cents et Hamm est bel et bien un sujet d'actualité au sein du collège échevinal et nous estimons nous aussi qu'une telle liaison est judicieuse. Madame l'échevin Cahen a posé une question à ce sujet à la Chambre des députés et nous nous sommes également renseignés sur la possibilité de surélever d'un étage l'ascenseur de la gare de Cents, qui permet actuellement d'accéder aux quais, et de prévoir la construction d'une passerelle entre la gare et la zone industrielle de Hamm. Nous allons reprendre contact avec le ministère compétent. Le pont cyclable entre Weimershof et Cents devrait être achevé dans deux ans, et il serait judicieux de prévoir également une liaison cyclable entre la gare de Cents et la zone industrielle de Hamm.

Je ne vois pas vraiment où pourrait passer un contournement de Hamm. Monsieur le conseiller Benoy a estimé que les infrastructures sportives entraîneraient une augmentation considérable du trafic à Hamm. Je pense que l'International School génère chaque jour plus de trafic que ne le feront les infrastructures d'athlétisme. Les championnats d'athlétisme n'ont pas lieu tous les week-ends. On peut supposer qu'il y aura un ou deux événements de ce type par an. Le nouveau complexe sportif disposera d'installations que l'on ne trouve souvent qu'une seule fois dans une commune, voire dans une région, et les habitants – en particulier les enfants et les adolescents – auront ainsi la possibilité de pratiquer ces sports dans leur quartier. Je peux vous assurer que nous ferons tout notre possible pour que la circulation se déroule de manière ordonnée. Pendant les travaux, des désagréments sont inévitables. Une fois les travaux terminés, le complexe sportif constituera une valeur ajoutée pour le quartier et ses habitants.

Le projet définitif détaillé relatif aux travaux de réaménagement de la rue Haute et de la rue des Peupliers est approuvé à l'unanimité.

4) Devis rectifié relatif aux travaux de sécurisation des parois rocheuses situées au Val de Hamm et à la rue du Fort Dumoulin à Pulvermühle

Le conseil communal est invité à approuver le devis rectifié d'un montant de 3.324.787,19 € pour la sécurisation des parois rocheuses situées dans trois zones du Val de Hamm et de la rue du Fort Dumoulin (quartier de Pulvermühle). Dans le cadre de la gestion des parois rocheuses à risque, des études géologiques détaillées ont permis de déterminer les travaux de sécurisation indispensables à réaliser. Le devis approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 3 juillet 2023 s'était élevé à 1.009.944 € TTC. À l'issue de la soumission publique pour la réalisation des travaux de sécurisation, à laquelle trois entreprises ont participé, le conseil communal avait approuvé, le 8 juillet 2024, une augmentation du devis à 1.331.943,44 €. Ce montant correspondait à l'offre la plus avantageuse soumise à ce moment.

Au cours des travaux, de nouvelles zones problématiques ont été identifiées, notamment un éperon rocheux présentant un risque élevé d'effondrement. Des adaptations techniques ont été nécessaires. Le coût total du projet s'élève désormais à 3.324.787,19 €. La différence s'élève donc à 1.992.843,75 € TTC, ce qui correspond à une augmentation d'environ 150 % par rapport au devis voté en 2024. Un crédit supplémentaire de 1.300.000 € est à voter par le conseil communal. Ce crédit sera financé par les excédents des années précédentes.

Le devis rectifié est approuvé à l'unanimité.

X URBANISME

1) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Rue des Lignes [ME-10] » à Merl

La Ville se propose d'apporter une modification ponctuelle à la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) en ce qui concerne les terrains couverts par le PAP NQ « Rue des Lignes [ME-10] » sis à Luxembourg-Merl. Les terrains concernés sont actuellement classés en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » et superposés par une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier' ». Cette modification ponctuelle du PAG vise à :

- reclasser une infime partie de la « zone d'habitation 2 [HAB-2] » en « zone d'habitation 1 [HAB-1] » et en « zone mixte urbaine [MIX-u] » ;
- adapter très légèrement la délimitation de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » relative au PAP NQ [ME-10], la délimitation de la zone d'aménagement différé (ZAD) [ME-11] ainsi que la délimitation du PAP approuvé « Rue de Merl [ME-01] » ;
- augmenter le CUS de 0,65 à 1,35, le COS de 0,40 à 0,50, le CSS de 0,60 à 0,65 et la densité de logement de 50 à 100 logements par hectare.

Les schémas directeurs [ME-10] et [ME-11] sont également modifiés pour être en phase avec le projet de modification.

Cette modification ponctuelle du PAG vise l'adaptation des limites afin de respecter le parcellaire actuel, suite à un mesurage officiel ainsi que l'adaptation des coefficients en vue d'une utilisation plus rationnelle du sol dans cette partie de la Ville, afin de créer davantage de logements abordables.

En ce qui concerne l'impact éventuel de cette modification ponctuelle sur la protection de la nature et des ressources naturelles, la Ville estime qu'il n'y aura pas d'incidences notables sur l'environnement au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008. En date du 28 octobre 2024, Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a confirmé qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire. Il a ajouté que « l'augmentation de la densité de logement de 50 à 100 pour ce PAP NQ est pourtant substantielle et devra être analysée d'un point de vue urbanistique dans les procédures afférentes et, le cas échéant, une nouvelle décision concernant la nécessité de réaliser une évaluation des incidences selon la loi modifiée du 15 mai 2018 au niveau du projet d'aménagement urbain concret pourrait s'avérer nécessaire ».

Par analogie, cette modification du PAG implique aussi une modification du plan de repérage du PAP QE respectif qui fait l'objet d'un dossier séparé. En date du 3 mars 2025, le conseil communal s'était déclaré d'accord avec ladite modification ponctuelle de la partie graphique du PAG.

Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue par la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été soumis à la Commission d'aménagement du ministère des Affaires intérieures. Aucune objection n'a été formulée dans le délai légal de 30 jours. Dans son avis, reçu par la Ville le 12 septembre 2025, la Commission d'aménagement a avisé favorablement le projet.

2) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Rue des Lignes [ME-10] » à Merl

Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, le dossier a été soumis à la cellule d'évaluation instituée auprès de la Commission d'aménagement du ministère des Affaires intérieures. Aucune objection n'a été formulée dans le délai légal de 30 jours. Dans son avis, parvenu au Secrétariat général le 12 septembre 2025, la Cellule d'évaluation n'a formulé aucune remarque.

3) PAP NQ « Rue des Lignes » - vote

La Ville est saisie d'un projet d'aménagement particulier 'nouveau quartier' (PAP NQ), élaboré par la société Architecture + Aménagement S.A., au nom et pour compte de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), et portant sur un ensemble de terrains situé à Luxembourg-Merl. Le projet « Rue des Lignes » concerne des terrains d'une superficie de 319,15 ares situés au sud de la rue de Merl et délimités à l'ouest par la rue de la Barrière. La Ville est propriétaire de 12,08 ares de ce PAP.

La surface construite brute (SCB) résultant des coefficients du PAG s'élève à 43.085 m² au maximum. Le PAP NQ fixe une SCB maximale de 42.324,25 m², dont 40.108 m² sont exclusivement réservés au logement. Etant donné que les fonds appartiennent à l'Etat et à la Ville, aucune SCB supplémentaire n'est générée par l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. La densité de logement (DL) maximale du projet s'élève à 95,253 unités de logement par hectare brut et permet de construire un maximum de 304 unités de logement.

La surface prévue à être cédée gratuitement à la Ville s'élève à environ 101 ares correspondant à environ 31,57 % de la surface brute du PAP NQ.

Selon la proposition de modification ponctuelle du PAG qui accompagne le présent PAP, les fonds sont classés en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » et sont superposés par une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier' » aux coefficients suivants : COS : 0,50 ; CUS : 1,35 ; CSS : 0,65 ; DL : 100.

Avec un COS de 0,448, un CUS de 1,326, un CSS de 0,635 et une densité de logement de 95,253 unités de logement par hectare brut, le PAP NQ respecte les valeurs maximales fixées dans le projet de modification ponctuelle du PAG.

Le PAP souscrit globalement aux orientations retenues dans le schéma directeur SD n° ME-10 « Rue des Lignes » modifié dans le cadre de la modification ponctuelle du PAG.

Une lettre de réclamation a été introduite dans le délai légal de 30 jours. La Division de l'inspection sanitaire a avisé le projet. Dans son avis, reçu par la Ville le 11 septembre 2025, la Cellule d'évaluation a formulé diverses remarques. Le Service Urbanisme de la Ville a pris position concernant cet avis et la réclamation introduite. Le projet a été adapté en conséquence.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : La Commission du développement urbain et économique a examiné le présent dossier lors de sa séance du 5 février 2026. Ce projet revêt une grande importance sur le plan urbanistique et social, puisqu'il prévoit 305 logements et offre ainsi un cadre de vie à environ 900 personnes. Ce projet est né d'une initiative de la SNHBM et vise à créer des logements abordables.

Selon le « Politmonitor » de l'ILRES de décembre 2025, la pénurie de logements reste la principale préoccupation des Luxembourgeois. 81 % des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans déclarent que la pénurie de logements les préoccupe. Dans la tranche d'âge des 25 à 34 ans, la situation sur le marché du logement inquiète fortement les trois quarts des personnes interrogées. La semaine dernière, plus de 50 personnes ont adressé une lettre ouverte au gouvernement pour demander que des mesures supplémentaires soient prises afin de lutter contre la pénurie de logements. Je tiens à souligner que le gouvernement est conscient de la situation, qu'une série de mesures ont déjà été mises en œuvre et que d'autres sont prévues. Nous savons tous que, depuis des années, notre pays n'a pas construit suffisamment de logements pour répondre à la croissance démographique. Les taux d'intérêt élevés jouent également un rôle. De nombreux investisseurs ne peuvent plus financer leurs projets. Les banques sont devenues plus prudentes. Conséquence : les transactions sont en net recul. Le marché de la construction neuve manque toujours de dynamisme. Pour consolider la position du Luxembourg, il est important de pouvoir offrir des logements abordables, en particulier aux jeunes. La tranche d'âge des 35 ans constitue la catégorie de population la plus importante de la capitale. Il est donc essentiel de soutenir cette évolution, afin d'éviter un vieillissement de la population. Pour que notre ville reste dynamique, nous avons besoin d'une population active qui continue à vivre dans la capitale. Je salue tous les efforts déployés par l'État et en particulier par la Ville pour créer des logements abordables. Par l'achat de logements en VEFA, la Ville fait preuve d'engagement.

Des adaptations ponctuelles du PAG contribuent à renforcer l'offre de logements, et je souhaiterais que nous puissions délivrer le plus rapidement possible les permis de construire pour les maisons et les résidences du PAP « Rue des Lignes ». Le maître d'ouvrage est la SNHBM, qui a déjà réalisé une série de projets de construction de logements sur le territoire de la Ville. Parmi les projets récents, citons le « Centre de Merl », un projet de logements dans le quartier de Cents, le projet « Itzegeknupp », un projet ambitieux en cours de construction comprenant 558 logements abordables, ainsi qu'un autre projet de 250 logements dans le quartier du Kirchberg. Pour le projet « Rue des Lignes », la densité de construction passe de 50 à 100 logements par hectare. La densité de construction est un gage de qualité de vie, car les habitants bénéficient d'un accès direct aux services de proximité et de loisirs. Ils sont moins dépendants de la voiture et s'investissent davantage dans leur quartier. Il s'agit de véritables quartiers résidentiels, et non de « cités dortoirs ». Le PAP « Rue des Lignes » est bien relié à Merl et à la « Porte de Hollerich », bénéficie d'une excellente desserte par les transports publics et d'un très bon accès au réseau d'itinéraires cyclables, et se trouve à proximité des écoles et du Conservatoire. La densité de construction permet la création d'une place centrale avec des commerces, donc d'un lieu où les gens se rencontrent. Le quartier résidentiel est niché dans un cadre verdoyant. Un talus de terre aura un effet insonorisant et protégera du bruit de l'autoroute.

En collaboration avec l'Administration des ponts et chaussées, un raccordement du PAP « Rue des Lignes » à la « Porte de Hollerich » est déjà prévu. La transformation de l'autoroute en boulevard urbain est à l'étude. Il est important de prendre en compte les infrastructures scolaires, c'est-à-dire d'adapter les infrastructures à l'augmentation de la population dans le quartier.

Il n'est pas toujours évident que des PAP d'une telle envergure soient aussi bien accueillis. Une évaluation des incidences sur l'environnement n'est actuellement pas nécessaire. L'administration communale n'a reçu qu'une seule réclamation

contre le projet. Le réclamant a été entendu. La Division de l'inspection sanitaire a rendu un avis favorable. Les remarques de la Cellule d'évaluation du ministère des Affaires intérieures concernant les axes visuels ont été prises en compte. Je ne peux donc que souhaiter que le présent projet de création de logements abordables puisse être mis en œuvre le plus rapidement possible.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur le conseiller Philippart de sa présentation détaillée du projet. Le projet immobilier « Rue des Lignes » sera niché dans un cadre verdoyant tout en bénéficiant des services et des infrastructures déjà en place.

Les modifications ponctuelles apportées au PAG ainsi que le PAP NQ « Rue des Lignes » sont approuvés à l'unanimité.

4) Modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Dernier Sol »

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier (PAP) dénommé « Dernier Sol », élaboré par le bureau d'études LSC360, agissant au nom et pour compte de la société Brooklyn by Eaglestone s.à r.l., et portant sur des fonds sis à Luxembourg-Bonnevoie, aux abords de la rue Dernier Sol et de la route de Thionville.

Le PAP initial avait été adopté par le conseil communal en date du 1^{er} avril 2019, approuvé par le ministre des Affaires intérieures en date du 13 mai 2019 et modifié ponctuellement par le conseil communal en date du 18 novembre 2024.

Suivant la partie graphique du PAG, les fonds concernés par le projet soumis sont classés en « zone mixte urbaine [MIX-u] » superposée par une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier' (PAP NQ) » et d'une « zone de bruit », aux coefficients suivants : COS : 0,60 ; CUS : 1,85 ; CSS : 1,00 ; DL : 200.

Le projet soumis porte sur les deux points suivants de la partie écrite :

- modification du régime de propriété du lot 3 ;
- modification de la répartition des logements à coût modéré entre les lots 2 et 6.

La modification ponctuelle proposée ne remet pas en cause le concept général ni les orientations du PAP initial. Il ne s'agit que de la modification d'une partie du domaine privé du PAP initial. Puisque la modification ponctuelle ne porte que sur du terrain net du PAP déjà approuvé, la présente proposition ne prévoit plus de cession à la commune. La surface cédée au domaine public n'est donc pas concernée par ladite proposition.

Aucune réclamation n'a été introduite dans le délai légal de 30 jours. Dans un courrier daté du 28 octobre 2025, le ministre des Affaires intérieures a informé la Ville que le projet de modification ponctuelle du PAP est conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004.

La modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Dernier Sol » est approuvée à l'unanimité.

**XI MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE VIDÉOSURVEILLANCE
« LUXEMBOURG-GARE BIS » (AVIS)**

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : 51 caméras de surveillance sont actuellement installées dans le quartier de la Gare. Dans un courrier daté du 10 janvier 2025 et dans un autre courrier daté du 21 janvier 2025, j'ai demandé au ministre des Affaires intérieures une extension de la zone de surveillance existante, en raison des nombreuses infractions constatées dans ce secteur. La loi prévoit qu'une demande d'extension d'une zone de surveillance peut être introduite. Le ministre transmet la demande à la police, en lui confiant la mission de rédiger un avis. L'avis de la police a été remis à la Ville le 15 janvier 2026. Le dossier est à la disposition des conseillers communaux.

Le Comité de prévention communal s'est réuni le 25 janvier 2026. Il a examiné en détail l'analyse de la police ainsi que les données chiffrées disponibles et souligné l'importance d'étendre la zone de surveillance dans le quartier de la Gare.

Dans son avis, le procureur général constate que l'extension de la zone de vidéosurveillance est justifiée et appropriée et qu'elle répond aux exigences légales et fondamentales en vigueur.

Le collège échevinal propose au conseil communal de rendre un avis favorable. La décision concernant l'installation des 110 caméras de surveillance supplémentaires dans le quartier de la Gare reviendra alors au ministre des Affaires intérieures.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Je salue cette initiative de la Ville, qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants. 130 caméras de surveillance sont actuellement installées sur le territoire communal. Le projet visant à augmenter le nombre de caméras de surveillance montre que l'initiative d'installation de caméras s'est déjà révélée efficace. La vidéo-surveillance a un effet dissuasif. Les caméras de surveillance facilitent les enquêtes et permettent une intervention plus rapide de la police. Cette initiative comporte également un aspect humain, à savoir que l'enregistrement se concentre sur l'acte et non sur la personne. Je me réjouis que cet aspect humain reste au premier plan.

Pourquoi faut-il étendre la zone de surveillance ? Nous nous trouvons dans un quartier important de la ville, où vivent des gens, où se trouvent des commerces et des écoles, et où sont également implantées des infrastructures destinées aux personnes vulnérables. Nous savons tous qu'il existe des endroits où la prostitution se concentre à certaines heures. Il s'agit donc d'une zone où il s'agit d'assurer la sécurité et d'obtenir un effet dissuasif à l'aide des caméras de surveillance. Les rapports indiquent que quelque 4.000 infractions ont été enregistrées dans cette zone en l'espace d'un an. L'extension de la zone de surveillance contribuera à mieux maîtriser la situation.

La vie privée des citoyens est respectée. Les enregistrements ne concernent que l'espace public. Après un certain temps, les enregistrements des caméras de surveillance sont effacés. Cette initiative s'inscrit comme une mesure complémentaire au travail des travailleurs de rue, des agents communaux ainsi qu'aux concertations avec les habitants, dont beaucoup réclament l'installation de telles caméras de surveillance, car celles-ci leur procurent un certain sentiment de sécurité. Il convient toutefois de souligner que le sentiment de sécurité est subjectif. Chacun a son propre regard, son ressenti personnel lorsqu'il se déplace dans les rues d'une ville. Il est important pour nous que les habitants se sentent bien dans notre ville.

Le quartier concerné par cette initiative est en pleine mutation. Divers bâtiments sont démolis, de nouveaux sont construits, une nouvelle ligne de tramway voit le jour, etc. Certains sites attendent une nouvelle affectation et, d'ici là, sont utilisés, pour diverses raisons, d'une manière qui n'est pas toujours propice à la sécurité.

110 caméras de surveillance supplémentaires seront installées dans 31 rues – non pas de manière arbitraire, mais sur la base des analyses réalisées. D'aucuns diront peut-être que cela entraînera un déplacement des actes illégaux vers des zones voisines non surveillées. Je voudrais y opposer que d'autres facteurs entrent en jeu. Le déplacement des infractions ne s'explique pas uniquement par l'installation de caméras de surveillance.

Je me réjouis que cette mesure soit prise dans l'intérêt de la qualité de vie et de la sécurité de notre ville et de ses citoyens. Je soutiens pleinement cette initiative.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Nous nous penchons aujourd'hui sur l'extension d'un système de surveillance déjà existant. Le système de surveillance installé dans le quartier de la Gare a prouvé son effet préventif. Les explications que nous avons reçues de la police à ce sujet ont été très instructives. Le quartier de la Gare est un quartier animé où circulent de nombreuses personnes.

Nous recevons tous des signalements de résidents et de commerçants qui se plaignent d'infractions à l'ordre public, d'actes de vandalisme ou d'autres incivilités dans le quartier de la Gare. Il incombe à la Ville d'apporter une réponse claire, proportionnée et légale à ces incidents. L'extension proposée de la zone de surveillance n'est certes pas une panacée, mais elle constitue un outil supplémentaire pour compléter la présence policière et le travail de prévention dans le quartier de la Gare.

Notre groupe soutient l'extension de la zone de surveillance dans le quartier de la Gare non seulement parce que la vidéo-surveillance a un effet préventif et dissuasif, mais aussi parce que l'expérience montre que les caméras visibles contribuent malgré tout à prévenir divers actes illégaux. Les images enregistrées aident le parquet et la police à élucider des infractions, même après qu'un acte a été commis. L'extension de la zone de surveillance constitue donc une évolution logique et cohérente d'une initiative, pour laquelle il va de soi qu'il faut garantir le respect de la vie privée des citoyens ainsi que la protection des données. Nous avons reçu les explications nécessaires à cet égard. Les caméras ne filment pas les entrées privées, mais l'espace public (places, rues, etc.). Le travail en matière de sécurité ne doit pas se faire au détriment de nos droits fondamentaux, mais doit garantir un équilibre entre la sécurité publique et la vie privée. Je tiens à remercier le ministère des Affaires intérieures de son soutien à la Ville et à d'autres communes – le système Visupol a également été étendu dans d'autres communes – dans ce dossier, et je me réjouis de cette bonne collaboration.

Dans ce contexte, il convient aussi de mentionner le projet d'extension du système de vidéosurveillance à Bonnevoie-Nord, une initiative que je salue. À mon avis, il serait également judicieux d'étendre le système de vidéosurveillance à la Ville-Haute.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le conseil communal est appelé à rendre un avis sur l'extension de la vidéosurveillance dans le quartier de la Gare. Il s'agit de la troisième extension de la vidéosurveillance dans ce quartier.

Contrairement à d'autres moyens policiers, la vidéosurveillance est une méthode par laquelle tout le monde est

systématiquement filmé. Le recours à la vidéosurveillance se situe donc au cœur d'un dilemme entre la protection de la vie privée, les droits fondamentaux et l'intérêt public à la prévention des infractions. Il est donc très important d'évaluer ce que le recours à la vidéosurveillance apporte réellement et de vérifier si cette mesure est proportionnée.

Depuis près de 20 ans, des caméras de surveillance sont utilisées dans le quartier de la Gare. Les premières caméras y ont été installées en 2007, et une première extension de la vidéosurveillance a eu lieu en 2019. Le sentiment de sécurité dans le quartier de la Gare s'est-il réellement amélioré ces dernières années ? À mon avis, non ! Et je ne pense pas non plus que la réponse des personnes qui y vivent, y travaillent ou y circulent soit différente. Constate-t-on une baisse des actes criminels ? Non ! C'est ce qui ressort clairement des chiffres dont nous disposons.

Les rapports dont nous disposons montrent clairement que la vidéosurveillance n'est pas un moyen efficace pour appréhender en flagrant délit les personnes qui commettent une infraction. Le rapport de l'IGP indique que, sur la période 2014-2020, la vidéosurveillance n'a conduit en moyenne qu'à sept arrestations par an en flagrant délit. D'une manière générale, les chiffres dont je dispose montrent que la vidéosurveillance n'est utilisée que dans 4 % des cas pour procéder à des arrestations en flagrant délit. Dans 96 % des cas, les images des caméras sont utilisées à des fins d'enquête. Le recours aux caméras de surveillance peut donc s'avérer utile pour élucider des faits. La police et le parquet soulignent que la vidéosurveillance est utile dans le cadre des enquêtes. En 2024, 638 images ont été utilisées à des fins policières. C'est ce qui ressort de la réponse à une question parlementaire.

De notre point de vue, la question se pose également de savoir si les activités illégales ne se déplacent pas vers des zones voisines non surveillées. Il ne faut pas être expert pour constater que des déplacements ont bel et bien eu lieu ces dernières années, que ce soit du quartier de la Gare vers le quartier voisin de Bonnevoie, du quartier de la Gare vers la Ville-Haute ou vers le quartier de Kirchberg. Il est scientifiquement prouvé que la vidéosurveillance entraîne des déplacements. Il existe également un risque que les gens se bercent d'un faux sentiment de sécurité. Les chiffres montrent que la vidéosurveillance n'a pas conduit à une diminution des problèmes. La question de l'efficacité de la vidéosurveillance se pose donc, même si nous ne nions pas que les enregistrements aident la justice dans ses enquêtes. Néanmoins, en raison de la tension mentionnée, la question de la proportionnalité se pose toujours. Il faut donc évaluer avec précision la manière dont on souhaite gérer la vidéosurveillance. *déi gréng* ne peuvent soutenir la vidéosurveillance que si celle-ci est absolument justifiée.

On observe une nette tendance à l'extension de la vidéosurveillance, encouragée tant par le collège échevinal DP-CSV que par le gouvernement. Un projet visant à étendre la vidéosurveillance vers Bonnevoie-Nord est en cours d'élaboration. Monsieur le conseiller Biver souhaite également mettre en place une vidéosurveillance généralisée dans la Ville-Haute. Le groupe *déi gréng* estime qu'une extension de la vidéosurveillance est disproportionnée et surtout qu'elle ne conduirait pas à une sécurité accrue. Nous ne voulons pas vivre dans une « ville sous surveillance ».

Plusieurs zones de surveillance ont déjà été délimitées sur le territoire communal. La mise en place de la zone « Centre des congrès de Kirchberg » était inévitable pour respecter les obligations de l'Union européenne, et la zone « Stade » était nécessaire en raison des directives de l'UEFA en la matière. La zone « Passerelle Nei Bréck » est un espace clos où la vidéosurveillance a tout son sens. Une autre zone a été mise en place aux abords de l'école et de l'aire de jeux dans le quartier de la Gare, une zone avec laquelle nous avons pu

vivre. Il y a quelques années, le conseil communal a été saisi d'une demande de prolongation de l'autorisation de vidéosurveillance pour la zone « Hamilius » et la zone « Kinnekswiss ». Les arguments avancés par le collège échevinal en faveur de ces prolongations étaient plutôt minces. Lors de la première extension de la vidéosurveillance, nous nous sommes sérieusement interrogés sur la question de la proportionnalité. Nous avons également vu le risque d'un déplacement des infractions vers les quartiers résidentiels. Rappelons qu'à l'époque, le parquet s'était également montré réticent à l'égard de cette extension.

La proposition qui nous est soumise prévoit l'installation de plus de 100 caméras de surveillance supplémentaires. Cela porterait à plus de 400 le nombre de caméras de surveillance sur le territoire communal. Avec le projet Bonnevoie-Nord en cours d'élaboration, d'autres caméras viendraient s'y ajouter. Sans oublier que divers conseillers communaux rêvent d'étendre la vidéosurveillance à la Ville-Haute. L'extension de la vidéosurveillance dont nous débattons aujourd'hui concerne 33 rues supplémentaires dans le quartier de la Gare, ce qui signifierait que pratiquement tout le quartier, à l'exception des zones autour de la place de Metz, du boulevard de la Pétrusse, de la rue Goethe et de la rue Michel Rodange, serait sous vidéosurveillance.

Nous reconnaissons parfaitement que le quartier de la Gare est un foyer de criminalité et d'autres problèmes. Un tiers de la « délinquance générale », soit 5.000 cas sur 17.500 répertoriés dans les statistiques de la police, est imputable au quartier de la Gare. Au cours des dernières années, entre 2.000 et 3.000 infractions ont été enregistrées chaque année dans le quartier de la Gare.

La vidéosurveillance peut donner un faux sentiment de sécurité. Il existe en outre un risque de déplacement. Nous reconnaissons toutefois que le quartier de la Gare est un point chaud et que la vidéosurveillance peut aider la justice dans l'exercice de ses fonctions. Dans son avis, le parquet écrit que l'extension de la vidéosurveillance constitue une mesure judicieuse et proportionnée au regard des défis identifiés dans la zone.

Nous regrettons cependant que le dossier qui nous a été transmis ne contienne aucune information sur les coûts prévisibles pour la Ville.

La procédure légale prévoit la rédaction d'un rapport par le Parquet général, mais la Ville ne dispose de ce document que parce que le procureur général a eu la gentillesse de nous le transmettre. Nous estimons que, conformément à la loi, le conseil communal devrait disposer à la fois du rapport du Parquet général et de celui de la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH). Ce dernier est en possession du ministre, mais pas de la Ville.

La vidéosurveillance n'est pas une panacée. Nous estimons que la Ville a encore beaucoup à faire dans le quartier de la Gare. *déi gréng* réclament depuis longtemps l'élaboration d'un plan d'action communal en matière de drogues, afin d'aborder cette problématique de manière encore plus systématique avec les différents acteurs, notamment dans le domaine de la prévention des dépendances (drogues illégales et légales). Nous ne constatons pas la création d'un nombre de locaux significativement plus important, ni une diversification et une décentralisation accrues des salles de consommation pour les personnes dépendantes. Cela fait déjà une dizaine d'années que j'insiste sur la nécessité de telles structures. Un regard vers l'étranger montre que les villes qui ont abordé cette problématique de manière plus systématique ont mis en place des structures plus petites et mieux adaptées aux besoins. La ville a certes réagi et pris des mesures, mais une approche plus systématique s'impose. La Ville s'est engagée dans la voie des logements « Housing First » pour les personnes

toxicomanes, mais là encore, une décentralisation de ces logements est nécessaire, afin qu'ils ne soient pas tous situés dans le quartier de la Gare. Nous souhaiterions davantage de logements de ce type, répartis dans les différents quartiers. Nous avons souligné à plusieurs reprises la nécessité de revaloriser l'espace public par des mesures d'urbanisme. À maintes reprises, nous avons insisté sur l'élaboration d'un plan de revalorisation urbaine de l'avenue de la Gare, de la place Wallis, etc. : réaménagement, mesures de modération du trafic, lutte systématique contre la vacance d'immeubles. À l'étranger, certaines villes luttent contre la vacance immobilière en imposant des taxes.

Les statistiques de la police ont la valeur qu'elles ont. Les données statistiques montrent cependant que le quartier de la Gare est un point chaud et que la police y accomplit un travail considérable. Il manque toutefois une analyse criminologique sur l'efficacité ou l'inefficacité de la vidéosurveillance. Compte tenu de l'extension significative de la vidéosurveillance, nous estimons qu'une analyse et une évaluation criminologiques scientifiques de l'efficacité de la vidéosurveillance devraient être réalisées par des experts indépendants, notamment dans le but de proposer une alternative, afin d'explorer une approche plus efficace. Une telle analyse a déjà été réalisée une fois. À notre avis, il est clair qu'une extension générale de la vidéosurveillance n'est pas la solution.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Un dossier complexe, un débat compliqué, un sujet sur lequel nous ne sommes pas d'accord au sein du conseil communal, alors que nous devrions en réalité trouver un consensus pour affirmer que la sécurité sur le territoire de la Ville devrait être une certitude pour les habitants, pour ceux qui y travaillent et pour les visiteurs. Ce n'est toutefois pas le cas actuellement, sinon nous ne mènerions pas de discussion sur la vidéosurveillance. Comme souvent, nous pouvons nous rallier aux propos du groupe *déi gréng* sur de nombreux points, même si, pour nous, il n'est pas clair comment *déi gréng* voteront en la matière.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Si vous avez bien écouté, vous avez sans doute compris que nous soutiendrons l'avis favorable.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous partageons bon nombre des considérations du groupe *déi gréng*, mais nous voterons différemment sur cette base. De notre point de vue, la décision d'étendre la vidéosurveillance vise avant tout à répondre aux craintes des citoyens du quartier de la Gare. Le fait est que les citoyens réclament davantage de sécurité. Ils veulent être entendus et nous devons faire preuve de compréhension à l'égard de leurs préoccupations et de leurs craintes. Contrairement à ce que l'on entend souvent dire, la vidéosurveillance ne s'avère pas efficace. Seuls 1 à 3 % des arrestations en flagrant délit sont attribuables aux enregistrements des caméras. Il ne fait aucun doute que ces images sont utiles aux enquêtes du parquet. Monsieur le conseiller Biver a souligné que les caméras ne filment pas les entrées privées, mais l'espace public. Le fait est toutefois que, dans le quartier de la Gare et à Bonnevoie, la plupart des entrées d'immeubles donnent directement sur la rue et qu'il n'y a pas, comme dans d'autres quartiers, de jardins devant les maisons. Cela signifie que les habitants sont filmés par les caméras de surveillance lorsqu'ils entrent chez eux. La paranoïa sécuritaire d'une ville à la « Big Brother » constitue une menace pour les libertés individuelles. Nos libertés individuelles ne devraient pas être sacrifiées sur l'autel de la sécurité. La vidéosurveillance n'est qu'un pansement. Face aux problèmes de sécurité, le quartier de la Gare a toutefois besoin d'un plâtre. Le déplacement des comportements perturbateurs et des agressions s'intensifie, ce qui va finalement de pair avec l'installation des caméras de surveillance. Cette évolution soulève la question de l'efficacité de la vidéosurveillance. Il faut des mesures de prévention fortes pour pouvoir directement empêcher et lutter contre l'augmentation des infractions et des comportements incivils.

Nous ne voterons pas contre l'avis de la Ville. Nous comprenons les préoccupations et les inquiétudes des habitants du quartier de la Gare. Ils vivent en effet une situation très difficile. Nous nous abstenons lors du vote.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Le groupe *déi Lénk* n'a aucun représentant au sein du Comité de prévention communal, dont le rapport a été transmis au conseil communal. Dans la commune d'Esch-sur-Alzette, tous les groupes politiques sont représentés au sein de cette assemblée. Je souhaiterais que la Ville de Luxembourg puisse procéder de la même manière, car des questions importantes sont discutées au sein de ce comité et, en tant que membres du conseil communal, nous devons par la suite prendre des décisions importantes sur lesquelles les citoyens nous interpellent également.

Je ne voudrais en aucun cas laisser entendre que tous ceux qui se prononcent en faveur de l'installation de caméras de surveillance souhaitent vivre dans une société de surveillance. De même, je ne reprocherais pas à ceux qui sont critiques à l'égard de la vidéosurveillance de vouloir moins de sécurité pour les citoyens. Je pense qu'il faut aborder la question sous un autre angle. Rappelons que *déi Lénk* se sont prononcés en faveur d'une vidéosurveillance à des endroits spécifiques où cela nous semble judicieux. C'est le cas notamment aux abords des écoles, où les caméras de surveillance permettent de tenir à distance, par exemple, des individus louches susceptibles d'agresser des enfants. Un autre exemple est la passerelle sous le Pont Adolphe, où les piétons et les cyclistes se sentent plus en sécurité grâce à l'installation d'une caméra de surveillance, en particulier le soir et la nuit.

Le quartier de la Gare est et reste un point chaud – comme presque partout dans le monde. C'est l'un des quartiers les plus animés de la capitale, et j'oserais même dire que c'est malheureusement l'un des rares quartiers animés de la ville. Nous n'y sommes pour rien. Il s'agit d'une évolution qui s'est produite au cours des dernières décennies. Le quartier de la Gare n'est pas seulement un quartier animé, mais aussi un quartier intéressant. Personnellement, j'ai longtemps vécu et travaillé non loin du quartier de la Gare. Ce furent de belles années. Nous savons tous que la situation devient plus problématique la nuit, d'une part pour les habitants, d'autre part pour ceux qui y travaillent ou qui doivent se rendre à la gare pour prendre le train. Les problèmes qui se posent sont multiples. Les drogues vendues dans le quartier de la Gare constituent avant tout un danger pour les toxicomanes. Certes, il n'est pas agréable pour les riverains et tous ceux qui circulent ici de voir des dealers, mais en principe, ceux-ci n'agressent pas les passants. Pour les riverains et tous ceux qui travaillent dans le quartier de la Gare, les entrées d'immeubles et de commerces, où se tiennent les toxicomanes et les sans-abri et où cela pose des problèmes d'hygiène, constituent sans aucun doute un problème.

Il a déjà été souligné que des caméras de surveillance existent dans la capitale depuis une vingtaine d'années. Nous sommes confrontés à toute une série de problèmes qui s'accumulent, allant des plus bénins aux plus graves. Les statistiques montrent que la fréquence de certains délits augmente certaines années et diminue d'autres années. Il est difficile de dégager une tendance claire. Il se peut très bien qu'après une détérioration de la situation sécuritaire ou du sentiment de sécurité à un endroit précis, une amélioration se produise à nouveau, comme dans la partie supérieure de la rue de Strasbourg, où la vie a repris son cours.

Dans ce contexte, j'aime toujours citer les villes de Paris et de Marseille. Dans l'esprit de beaucoup de gens, Marseille a la réputation d'être une ville peu sûre. D'après ma propre expérience, je peux seulement dire que de nombreux endroits à Marseille sont encore très animés à 22 h ou 23 h et qu'on s'y sent en sécurité. Je ne veux pas pour autant nier qu'il existe d'autres endroits à Marseille où la situation est problématique.

Au Luxembourg, et même dans la capitale, nous sommes confrontés à un déclin social et économique, c'est pourquoi il est important d'engager un débat à ce sujet. On peut longuement discuter du sentiment subjectif d'insécurité, mais il n'en reste pas moins un fait que ce sentiment d'insécurité existe. Lorsque l'on répète sans cesse que le quartier de la Gare est un quartier dangereux, cela engendre un sentiment d'insécurité. Dans le quartier de la Gare, mais aussi à Hollerich, de nombreux bâtiments sont inoccupés depuis des années. Lorsque l'éclairage public fait défaut le soir, les gens ne se sentent pas en sécurité. Comme on le sait, les recoins sombres peuvent également attirer des personnes mal intentionnées. 75 % des arrestations effectuées dans le quartier de la Gare sont en relation avec la criminalité liée à la drogue. Des mesures urbanistiques et une réduction du nombre de locaux vacants peuvent contribuer à redynamiser les quartiers. Pourquoi ne pas discuter également au Luxembourg d'une autre politique en matière de drogue ? Nous savons tous qu'une politique répressive en matière de drogues est vouée à l'échec, qu'elle ne fait qu'engendrer des problèmes pour les consommateurs de drogue et favoriser la criminalité, car les toxicomanes n'ont pas d'autre moyen de se procurer de la drogue. Existe-t-il une étude scientifique sur l'efficacité des caméras de surveillance ? Quel est le taux de déplacement ? Je crois me souvenir que le Parquet général, dans son avant-dernier rapport concernant l'extension de la vidéosurveillance, estimait que pour pouvoir établir une comparaison, il faudrait en réalité couvrir l'ensemble du territoire communal par un système de vidéosurveillance. Je ne saurais dire si cela constitue réellement une solution, mais on pourrait alors peut-être en tirer différentes conclusions.

En ce qui concerne l'extension de la vidéosurveillance, *déi Léink* restent sceptiques. Depuis 2007, les riverains nous font de plus en plus souvent savoir que la situation ne s'améliore pas vraiment malgré la vidéosurveillance. Il se peut donc que la vidéosurveillance ne fasse en aucun cas partie de la solution et que ce soit plutôt une présence accrue de la police et des travailleurs de rue, des associations locales, etc., qui contribue à redynamiser le quartier.

Le groupe *déi Léink* ne soutiendra pas le présent avis.

Madame Christa BRÖMMEL (*déi gréng*) : Il est difficile de dire ce qu'apporte réellement la vidéosurveillance. Diverses études soulignent l'efficacité des caméras de surveillance, d'autres mettent en avant le facteur de déplacement. Mon collègue François Benoy l'a déjà expliqué. Si une vidéosurveillance ciblée à un endroit sensible peut aider la police dans son travail, elle est acceptable pour nous. Il s'agit néanmoins d'une mesure délicate. En raison de la situation juridique actuelle, nous ne sommes pas en mesure de mener une étude scientifique avant l'extension de la vidéosurveillance. Je constate donc avec regret qu'une décision est prise sur la base d'une recommandation du parquet et de la police et qu'elle manque de fondement scientifique.

Dans ce contexte, le groupe *déi gréng* dépose une motion dans laquelle nous appelons le collège échevinal à se doter des moyens nécessaires pour mener une analyse scientifique de l'efficacité des caméras de surveillance dans les différentes zones. Il est important de savoir si les caméras de surveillance contribuent réellement à une baisse de la criminalité, si elles permettent effectivement d'élucider davantage d'infractions, et si la vidéosurveillance renforce réellement la sécurité des citoyens. Cette analyse devrait être réalisée par des experts externes et indépendants.

La motion fait référence à l'expertise concernant le système Visupol, réalisée en octobre 2011 à la demande du ministre de l'Intérieur par le professeur Bornewasser (Université de Greifswald) et Markus Kober (Centre européen de prévention de la criminalité, Münster). Plusieurs années se sont écoulées depuis et la situation a évolué dans différents quartiers. Il

convient également de mentionner l'étude de l'IGP sur l'efficacité de la vidéosurveillance datant de 2021, réalisée à la demande du ministre de l'Intérieur. La loi du 15 juillet 2021 sur la vidéosurveillance dispose que la vidéosurveillance doit être adaptée et proportionnée, et qu'une évaluation doit également être prévue. À l'heure où une nouvelle extension de la vidéosurveillance est prévue, nous estimons que le moment est venu de demander au ministre des Affaires intérieures de mener une étude scientifique et criminologique indépendante sur l'efficacité de la vidéosurveillance dans les nouvelles zones de surveillance du quartier de la Gare et de Bonnevoie, étude qui devrait être réalisée deux ans après l'installation des caméras de surveillance. Une telle étude constituerait une base solide pour décider si la vidéosurveillance doit être poursuivie ou non. En l'absence d'une telle étude, nous jetterions de la poudre aux yeux des citoyens et peut-être aussi aux nôtres. Nous estimons que notre motion peut également être soutenue par la majorité DP-CSV, car celle-ci devrait elle aussi considérer que la vidéosurveillance doit reposer sur des bases solides.

Motion

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- considérant le « Gutachten Visupol im Auftrag des Ministers des Inneren und für die Großregion des Großherzogtums Luxemburg » du Prof. Dr. Bornewasser de l'Université Greifswald et de Markus Kober du « Europäisches Zentrum für Kriminalprävention e.V., Münster », d'octobre 2011 ;
- considérant l'étude portant sur l'efficacité de la vidéosurveillance réalisée en 2021 par l'Inspection générale de la Police sur demande du ministre de la Sécurité intérieure ;
- considérant la loi du 15 juillet 2021 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;
- considérant la mise en place de plusieurs nouvelles zones vidéosurveillées ;

invite le Collège échevinal

à intervenir auprès du ministre des Affaires intérieures afin de réaliser, deux ans après la mise en place de nouvelles zones de vidéosurveillance dans les quartiers Gare et Bonnevoie, une étude scientifique et indépendante d'évaluation criminologique des effets de la vidéosurveillance sur l'évolution de la criminalité et la sécurité dans la Ville de Luxembourg et l'efficacité de l'instrument. »

Monsieur Tom WEIDIG (*ADR*) : Notre groupe soutient l'installation de caméras de surveillance. La vidéosurveillance constitue un moyen de lutter contre la criminalité. Il ne s'agit pas d'une arme miracle. Cependant, même si le nombre d'arrestations et de condamnations résultant de la vidéosurveillance n'est pas très élevé, l'examen des enregistrements vidéo aide néanmoins la police à se faire une idée d'ensemble et, en cas d'urgence, à se faire directement une image de la situation en zoomant. Les images permettent à la police d'être mieux préparée et l'aident à poursuivre les bandes criminelles et à identifier les différents auteurs. Même si les images ne permettent pas de condamner les auteurs, elles fournissent néanmoins des indices sur les agissements des bandes criminelles ou des auteurs isolés.

Le facteur de déplacement a été évoqué. La plupart des criminels opèrent dans le quartier de la Gare, car c'est là que se déroulent le trafic et la consommation de drogues. Si les bandes criminelles savent que des caméras de surveillance y sont installées, je pense bien qu'elles feront attention à leur

comportement. Supposons qu'il y ait un léger déplacement de la criminalité, par exemple vers le secteur de la place Guillaume II (Ville-Haute) : il n'y a peut-être que 5.000 personnes qui s'y trouvent pendant la journée, alors que dans le quartier de la Gare, il y en a 20.000 ou 30.000. L'extension de la vidéosurveillance pourrait entraîner un léger déplacement, mais davantage de caméras dérangent les criminels, et leurs activités deviendront peut-être alors moins lucratives.

À notre avis, la vidéosurveillance est utile. Cependant, un aspect nous préoccupe, à savoir le risque de voir émerger un État policier. Plus il y a de caméras de surveillance, plus la police a de moyens de surveillance. Pour l'instant, tout semble encore aller pour le mieux, mais nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Même si ce n'est pas notre intention, nous créons néanmoins des instruments qui pourraient, le cas échéant, être utilisés ultérieurement pour instaurer un État policier. Le texte qui nous est présenté montre que l'on est conscient de ce risque. Les images des entrées privées doivent être masquées. Serait-il possible de savoir ce que l'on entend par la formulation « *afin de remédier à ce risque, les non-résidents ont la possibilité de se soustraire à la vidéosurveillance* » ?

La vidéosurveillance ne fait que traiter les symptômes. Dans une question parlementaire que j'avais posée à ce sujet, j'avais demandé des informations concernant les profils des auteurs (nationalité, statut de séjour, structures criminelles, etc.). Le ministre Gloden a qualifié cette question de populiste et a déclaré qu'il ne m'y répondrait pas pour cette raison. Le fait est que chaque dossier de police contient des informations sur la nationalité, le statut de séjour et d'autres données. Dans un souci de transparence, il serait important que nous, les responsables politiques, ainsi que les citoyens, sachions s'il s'agit de structures criminelles ou d'auteurs isolés. Nous constatons que le CSV et le DP passent sous silence certains points et préfèrent combattre les symptômes. Lors d'une visite sur le terrain avec la Chambre des députés, le gérant d'un café a parlé de structures criminelles. Je pense que nous devons aborder ce sujet et nous doter, sur le plan juridique, des moyens nécessaires pour lutter contre les structures criminelles.

Le premier projet de loi sur la création d'une police locale prévoyait que le bourgmestre se voie attribuer un pouvoir de direction sur la police. Cette disposition a ensuite été supprimée. Étant donné que de nombreux membres du DP et du CSV siégeant au collège échevinal sont également représentés à la Chambre des députés, je ne peux que m'étonner qu'ils ne s'y soient pas opposés. Depuis des décennies, le collège échevinal DP-CSV répète que la Ville a les mains liées, car le bourgmestre n'a pas de pouvoir de direction sur la police. L'occasion s'est présentée de changer les choses, mais la majorité DP-CSV a laissé passer cette chance sans en tirer parti.

Comme la vidéosurveillance nous semble judicieuse, nous soutiendrons l'avis favorable. Néanmoins, le risque d'un État policier nous préoccupe et nous regrettons que la transparence sur les profils des auteurs d'infractions ne soit pas souhaitée. Nous avons été déçus que les membres du collège échevinal faisant également partie de la Chambre des députés ne se soient pas opposés à la suppression de la disposition relative au pouvoir de direction sur la police.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le débat sur la sécurité dans différents quartiers n'est pas nouveau. Les partis d'opposition ont dit que le DP et le CSV (au niveau communal et à la Chambre des députés) avaient pris une autre direction. Cela me fait plaisir de l'entendre, car c'est exactement ça. Je me souviens encore très bien que ces dernières années, alors que la majorité actuelle n'était pas encore au pouvoir, les appels de la Ville se sont heurtés à un mur de silence à certains moments. Il y a cinq ou six ans, la situation

dans le quartier de la Gare s'était tellement aggravée que les habitants du quartier étaient sur le point de se doter de leurs propres moyens pour se défendre. La Ville n'ayant aucun pouvoir de direction sur la police, elle a fait appel aux services de sociétés de sécurité privées. Je me souviens très bien du tollé des partis d'opposition, qui estimaient alors qu'il s'agissait seulement d'un sentiment d'insécurité chez les habitants, alors que les chiffres disaient tout autre chose. Quand on constate environ 5.000 infractions par an rien que dans le quartier de la Gare, il s'agit d'un problème réel. La Ville a pris de nombreuses mesures pour lutter contre ce problème, et nous continuerons à le faire. Certes, on peut toujours en faire plus, mais cela ne suffira pas pour répondre aux situations auxquelles les habitants sont confrontés au quotidien.

Nous recevons régulièrement des photos envoyées par des habitants concernés. Des photos d'entrées d'immeubles où se trouvent des sans-abri ou des toxicomanes qui, au lieu d'utiliser les toilettes publiques ou celles des structures sociales existantes, font leurs besoins dans les entrées d'immeubles. Plusieurs conseillers communaux, dont Messieurs les conseillers Wagner et Weidig ainsi que moi-même, se sont rendus sur place pour se faire une idée de la situation. Nous avons visité les structures implantées dans le quartier. Ceux qui nous reprochent de ne pas respecter les droits fondamentaux d'un certain nombre de personnes évoquent rarement le fait que les droits fondamentaux des citoyens vivant à proximité de ces structures ne sont pas respectés. Les habitants, les familles avec enfants, ont le droit de vivre tranquillement dans leurs logements et de pouvoir dormir paisiblement le soir. Je me réjouis que nous trouvions un écho plus favorable auprès du gouvernement actuel, et cela me donne de l'espoir. J'ai donc été très heureuse de lire dans l'avis du procureur général, je cite : « *La mise en place de la vidéosurveillance participe également à la protection des droits et libertés d'autrui, notamment le droit à la sécurité, à l'intégrité physique et à la jouissance paisible de l'espace public. Elle contribue à créer un environnement plus sûr, propice à la coexistence des différents usagers du quartier et à restaurer un climat de confiance indispensable au vivre ensemble. ... la mise en place de la zone de vidéosurveillance à Luxembourg-Gare est justifiée, opportune et conforme aux exigences légales et fondamentales applicables. Elle répond à une situation sécuritaire objectivement sensible, à une attente exprimée par les usagers du quartier et un objectif légitime de renforcement de la sécurité et de la confiance dans l'espace public.* »

La vidéosurveillance n'est pas une panacée, nous le savons tous. Elle constitue toutefois pour la police et la justice un outil permettant d'élucider et de poursuivre en justice une partie des quelque 5.000 infractions commises chaque année dans le quartier. On sait également que, en raison de la situation difficile au niveau de la justice, de nombreux dossiers sont malheureusement classés sans suite. Cela a été clairement dit. Pour nous, il ne fait toutefois aucun doute que la vidéosurveillance peut être un outil parmi d'autres pour tenter d'élucider le plus grand nombre possible d'infractions.

Personne parmi nous ne souhaite vivre dans un État policier. Je peux vous assurer que, tant que je le pourrai, je m'opposerai à un État policier. Dans la même mesure, je m'engagerai toutefois pour que les personnes qui vivent dans les quartiers où de nombreux délits sont commis puissent mener une vie plus sereine. Nous sommes également conscients du fait que les caméras ne font pas disparaître les infractions. Mais en installant des caméras de surveillance, nous donnons à la police un moyen de mieux poursuivre les auteurs de délits.

Pourquoi une personne devient-elle criminelle ? Pourquoi une personne devient-elle toxicomane ? On pourrait longuement débattre de ces questions. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'infractions dans le quartier de la Gare, il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre aux habitants de mener une vie plus paisible. Dans

ce contexte, la vidéosurveillance constitue un moyen parmi de nombreuses autres mesures. La collaboration entre les agents d'« A vos côtés » et les sociétés de sécurité ainsi que la police, qui avait été initialement interdite par le ministère compétent, fonctionne désormais bien.

Je ne suis pas en mesure, à ce stade, de fournir des informations sur les coûts liés à l'extension de la vidéosurveillance pour la Ville de Luxembourg. La procédure prévoit que ce sont les communes qui doivent commander les caméras de surveillance. La Ville n'a pas encore commandé les caméras, pas plus que celles destinées au quartier de Bonnevoie. Pour l'achat des caméras, il est important que nous recevions des informations précises de la part de la police, afin que les caméras répondent aux critères souhaités. La semaine prochaine, nous recevrons les informations nécessaires et passerons ensuite une commande groupée pour les deux quartiers (Gare et Bonnevoie). Il convient de rappeler que des travaux d'infrastructure devaient encore être réalisés à Bonnevoie. On peut supposer que l'installation des caméras supplémentaires dans le quartier de la Gare ne nécessitera pas de tels travaux et que nous pourrions utiliser les infrastructures déjà existantes. En temps voulu, nous informerons le conseil communal des coûts qui en résulteront pour la Ville.

Monsieur le conseiller Wagner s'est renseigné sur la composition du Comité de prévention communal. Actuellement, les trois grands partis – le CSV, le DP et le LSAP – sont représentés au sein de ce comité. Le compte-rendu des réunions du comité est transmis à tous les membres du conseil communal. Cela ne nous empêche toutefois pas de mener une discussion sur la composition du comité. Les discussions que nous menons au sein du Comité de prévention communal sont intéressantes et instructives, car elles nous permettent d'échanger en présence de représentants de la police et du parquet, et d'entendre leurs préoccupations et leurs demandes. Depuis de nombreuses années, la Ville réclame une présence policière accrue sur le terrain. La police locale constitue un premier pas dans cette direction. La police locale ne relève pas de la commune. Pour ma part, je n'aurais pas hésité à assumer la responsabilité de placer la police locale sous l'autorité du bourgmestre. Le Conseil d'État s'est opposé à une telle responsabilité. Afin d'éviter des retards inutiles, nous avons approuvé la proposition visant à supprimer du texte le pouvoir de direction du bourgmestre sur la police locale. Même s'il ne s'agit que d'un petit pas, c'est un pas dans la bonne direction.

La Ville souhaite encore plus de présence policière, car une présence physique de la police est la meilleure prévention. Nous entendons parler des difficultés de recrutement de la police. Et la justice a également besoin de plus de personnel. La justice a embauché du personnel supplémentaire, ce qui nous laisse espérer que davantage de dossiers pourront être traités plus rapidement. Grâce à une étroite collaboration entre la police et la police judiciaire, des tonnes et des tonnes de drogue ont pu être saisies ces derniers mois. Cela montre que ces services entretiennent de bons contacts avec leurs collègues étrangers. Leur efficacité s'est également illustrée lors du terrible crime commis au Limpertsberg, où une bonne coopération a permis d'appréhender l'auteur. Ils accomplissent un travail remarquable et nous ne pouvons que nous réjouir que cette coopération aboutisse souvent à de bons résultats en matière d'enquêtes.

C'est pourquoi j'appelle le conseil communal à soutenir un avis favorable. La décision finale revient au ministre.

Avec les voix des représentants du DP, du CSV, de déi gréng et de l'ADR, le conseil communal rend un avis favorable. Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk) et les représentants du LSAP se sont abstenus lors du vote.

Concernant la motion

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'autorisation de prolongation de la vidéosurveillance, qui doit être délivrée par le ministre, est valable pour une durée de cinq ans. Auparavant, cette durée était de trois ans. *deï gréng* réclament une évaluation indépendante après deux ans. Pour pouvoir mener une telle étude, il faut disposer de données concrètes de la part de la justice. Le fait est que deux tiers des dossiers soient classés sans suite. La police n'a pas accès aux informations relatives aux affaires non closes.

Après les terribles agressions au couteau à Limpertsberg, la Ville s'est vu reprocher de ne pas avoir immédiatement informé les citoyens de la persistance ou non d'un danger. À ce moment-là, nous ne savions ni où le crime a été commis, ni qui l'a commis, car la police n'est pas autorisée à divulguer ces informations. Le principe juridique du secret de l'instruction s'applique. Lors d'entretiens avec la police, nous sommes intervenus pour qu'elle communique davantage, mais cela n'est possible qu'en étroite collaboration avec la justice.

Je ne peux donc que proposer au conseil communal de rejeter la présente motion.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous sommes bien conscients que la commune n'a aucune influence sur ce point. *deï gréng* demandent que la Ville plaide, dans son avis, en faveur d'une analyse scientifique indépendante.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le ministère des Affaires intérieures ne dispose pas des données des tribunaux concernant les poursuites engagées.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : La vidéosurveillance étant un phénomène multifactoriel, je doute que la science puisse réellement apporter une réponse.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Je soutiendrai la présente motion. Celle-ci demande la réalisation d'une étude scientifique indépendante. Elle ne précise pas qui doit mener cette étude. C'est la première fois que j'entends dire qu'il ne soit pas possible de mener une étude scientifique indépendante. À mon avis, il est important qu'une telle étude soit menée. Si nous prenons la décision politique d'installer des caméras de surveillance, il doit également être possible d'en évaluer les effets.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville ne peut pas mener une telle étude. Ni le ministère des Affaires intérieures ni la Ville n'ont accès aux dossiers judiciaires. Dans le cadre d'une prolongation de la vidéosurveillance dans une zone déjà autorisée – l'autorisation est accordée pour cinq ans –, la procédure prévoit la rédaction d'un nouvel avis par la police sur la base d'une analyse. Le dossier joint à ce rapport contient des faits essentiels qui renseignent sur les évolutions.

Il serait intéressant de connaître les résultats de l'étude de 2021 mentionnée par Madame la conseillère Brömmel, et de savoir si celle-ci permet de mieux endiguer les activités criminelles. Nous ne connaissons pas les résultats de cette étude.

L'installation de caméras de surveillance dans différentes zones est judicieuse, tout en sachant qu'elles ne constituent pas une panacée.

La motion est rejetée par les voix des représentants du DP et du CSV. Les représentants des groupes déi gréng et du LSAP votent en faveur de la motion. Monsieur le conseiller Weidig (ADR) s'abstient lors du vote.

XII FORÊT DES HOSPICES CIVILS À LORENTZWEILER (AVIS)

Le conseil communal émet à l'unanimité un avis favorable concernant le projet d'aménagement de la forêt des Hospices civils de la Ville (triage de Lorentzweiler) pour les années 2026 à 2035.

XIII CONGÉ POLITIQUE

Suite à la démission de Madame la conseillère Linda Gaasch de sa fonction de conseillère communale, le groupe *déi gréng* propose, conformément aux dispositions légales, de transférer le droit de Madame Gaasch à une heure supplémentaire de congé politique à son successeur, Monsieur le conseiller Fabricio Costa.

Le conseil communal approuve cette proposition à l'unanimité.

XIV OCTROI DE SUBSIDES

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Des subsides d'un montant de 55.000 € sont prévus pour la Fédération luxembourgeoise de gymnastique pour deux manifestations qui se sont déroulées en avril 2025 à la Coque (tournoi européen et championnat d'Europe). Nous nous réjouissons bien sûr que de tels championnats se déroulent au Luxembourg et nous ne remettons pas en cause les subventions en elles-mêmes. Des questions se posent toutefois quant à la procédure, car la Ville accorde rétroactivement un subside à la fédération afin de couvrir le déficit généré par ces manifestations. Lors d'événements similaires, que la Ville soutient avec des montants tout aussi élevés, les associations sont tenues de mentionner la Ville en tant que sponsor. La Fédération luxembourgeoise de gymnastique avait déjà déposé une demande de subside en janvier 2025, qui avait alors été rejetée. La commission des subsides n'avait pas été saisie de cette demande, car les subsides spéciaux sont approuvés par le collègue échevinal avant d'être transmis à la commission des subsides. Pourquoi la demande a-t-elle été rejetée en janvier 2025, mais approuvée en novembre 2025 ? La commission des subsides a été saisie de la deuxième demande.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : On peut supposer que la demande de janvier 2025 n'avait pas été accompagnée de décomptes et que nous ne les avons reçus que plus tard. Je propose que nous reportions le vote sur ce subside à la séance du 23 mars 2026 et que nous examinions les faits.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Ai-je bien compris qu'une association ne peut bénéficier de subsides extraordinaires que si des décomptes sont joints à sa demande ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les décomptes doivent être joints à la demande. Nous informons les associations du montant du subside auquel elles peuvent s'attendre, mais un décompte doit être présenté.

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

Mir wëllen iech ons Heemecht weisen asbl Organisation du festival interculturel « Stëmmen aus den Heemechten » à l'occasion du 10 ^e anniversaire de l'association	7.500 €
Fédération régionale des Pompiers Centre Organisation d'un camp des jeunes sapeurs-pompiers	5.000 €
I love Graffiti Graffiti Can't Fail 2026	10.000 €
AWA – As we are a.s.b.l. 4 ^e édition de la plateforme dédiée à la promotion de la danse contemporaine	9.000 €
Zaltimbanq' Zirkus a.s.b.l. Festival du Cirque sous Chapiteau 2026	25.000 €
Art in Motion a.s.b.l Block Party 2026	10.000 €
Lët'z Arles Exposition historique autour d'Edward Steichen aux Rencontres d'Arles	30.000 €
Neutrale Verband Gemeng Lëtzbuerger (NVGL) Subside pour l'organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2025	550 €
Pompiers Pfaffenthal Subside pour l'organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2025	550 €
Jugendkouer Beggenger Karmeschen Subside pour l'organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2025	550 €
Anciens Pompiers Hamm Subside pour la participation au championnat du monde des pompiers à Eisenstadt en Autriche	1.800 €
Staater Léiwen Subside pour la participation au championnat BASCOL	1.500 €
Fédération luxembourgeoise de badminton Soutien logistique et financier pour le tournoi international « Yonex Luxembourg Open »	17.000 €
CAL Spora Luxembourg (CSL) Aide financière pour l'organisation du « Road Mile International » dans le cadre de son 25 ^e anniversaire et de l'assemblée générale de la Fédération luxembourgeoise d'athlétisme (FLA)	23.000 €
CAL Spora Luxembourg (CSL) Subside pour couvrir les frais de location du Centre culturel Tramsschapp à l'occasion de l'assemblée générale	488 €
CAL Spora Luxembourg (CSL) Aide financière à l'occasion de sa soirée académique du 21.11.2025 et de son assemblée générale	1.100 €
Fédération luxembourgeoise de gymnastique Aide financière rétroactive afin de couvrir les frais d'organisation du « WAG&MAG Open 2025 »	3.776,86 €
FC Red Black Egalité Subside pour l'acquisition et l'installation d'une fontaine d'eau	7.427,16 €

SC Hamm 1970 Subside pour l'acquisition d'un « plancher Weightlifting »	3.351,67 €
Team X3M Snooze Demande d'inscription à la liste des associations bénéficiant d'un subside ordinaire annuel	1.100 €
FC Voirie-Eaux de la Ville de Luxembourg Subside pour club sportif corporatif	1.500 €

Des subsides spéciaux sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes:

Ligue nationale pour la protection des animaux Soutien à une campagne sur la stérilisation des chats errants et sauvages	1.500 €
FleegeElteren Lëtzebuerg Aide financière pour assurer le bon déroulement des activités de l'association	1.500 €
Fondation Lëtzebuerger Blannevereengung et Canne Blanche Aide financière pour assurer le bon déroulement des activités de l'association	1.000 €
Association luxembourgeoise pour le Spina Bifida Subside pour le financement de ses projets	1.000 €

Association luxembourgeoise du Syndrome de Rett Projet « Rett and the City »	1.000 €
Coin de Terre et du Foyer - Section Cessange Acquisition d'une taille-haie	929 €
Fondation Autisme Luxembourg Projet « Kalm Stuff »	8.960,70 €

XV AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans diverses affaires.

XVI CONVERSION / CRÉATION DE POSTES

Le conseil communal est invité à approuver la conversion d'un poste au sein de la Cellule Développement économique et commercial ainsi que la création d'un poste au sein du même service.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

Réponse écrite à une question posée par un conseiller communal

Question de Monsieur le conseiller Back concernant les inscriptions aux cours « Sports pour tous » (Question du 2 mars 2026)

« Madame la Bourgmestre,

Plusieurs citoyen·nes nous ont récemment contactés au sujet du déroulement des inscriptions aux cours « Sports pour tous » pour la saison 2025/2026 en cours. Les retours reçus font état de difficultés organisationnelles et de communication qui mériteraient, à notre sens, une analyse afin d'améliorer ce programme et son exécution apprécié par de nombreux habitant·es.

D'après ces témoignages, certaines personnes auraient reçu une confirmation d'inscription avec un délai relativement long après leur demande, tandis que d'autres indiquent ne pas avoir eu de réponse claire avant le début des cours. Cette situation aurait parfois créé une incertitude chez les participant·es quant à la validité de leur inscription.

Il ressort également que le nouveau système d'inscription en ligne via le site de la Ville a pu engendrer des difficultés techniques ou des interrogations chez certain·es usager·es. Par ailleurs, des questions ont été soulevées concernant la mise à jour des listes de participant·es et la gestion des listes d'attente. Des participants n'ont par exemple pas observé une mise à jour des listes de participants à certains cours, alors que seulement la moitié des participant·es inscrites sont effectivement venus au cours.

Plusieurs personnes ont également suggéré que, si les cours débutent au 1er octobre, une organisation plus anticipée des inscriptions et de leur traitement administratif pourrait contribuer à une meilleure gestion pour toutes les parties concernées.

Le programme « Sports pour tous » constitue une offre importante pour la promotion de l'activité physique et du bien-être des citoyen·nes de tous âges. Dans cette optique, il semble opportun d'examiner comment son organisation administrative pourrait être optimisée.

En application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je souhaite soumettre les questions suivantes au Collège échevinal :

- Pouvez-vous détailler l'organisation actuelle du processus d'inscription aux cours « Sports pour tous », notamment en ce qui concerne les délais de traitement, l'envoi des confirmations et la gestion des listes d'attente ?
- Combien d'inscriptions ont été reçues pour la saison en cours, et quel a été le délai moyen d'envoi des confirmations aux participant·es ?
- Des difficultés techniques ont-elles été constatées dans le cadre du nouveau système d'inscription en ligne ? Si oui, quelles adaptations ont été apportées ou sont prévues ?
- Comment la Ville veille-t-elle à ce que les listes de participant·es transmises aux encadrant·es soient complètes et régulièrement actualisées ?
- Le Collège échevinal envisage-t-il d'examiner des pistes d'amélioration telles qu'un calendrier d'inscription plus anticipé, une confirmation automatique lors de l'enregistrement ou encore la possibilité d'un paiement en ligne direct, afin de renforcer la transparence et la sécurité du processus pour les usager·es ?

- Comment est-ce que l'offre des cours est-elle revue par rapport au nombre de participants ? »

Réponse de Madame le bourgmestre

« Luxembourg, le 20 avril 2026

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre question posée par courriel en date du 2 mars 2026 concernant les inscriptions aux cours « Sports pour tous », j'ai l'honneur de vous fournir les informations suivantes, tout en précisant qu'une partie des questions posées est identique à la question de Madame la conseillère Muller du 10 novembre 2025, à laquelle Madame l'échevin Beissel a déjà répondu oralement lors de la séance du conseil communal du 8 décembre 2025 :

- *Pouvez-vous détailler l'organisation actuelle du processus d'inscription aux cours « Sports pour tous », notamment en ce qui concerne les délais de traitement, l'envoi des confirmations et la gestion des listes d'attente ?*

Le processus d'inscription aux cours « Sports pour tous » est le suivant :

- Ouverture des inscriptions selon l'ordre de priorité déterminé ;
- Traitement et contrôle des formulaires d'inscription digitaux et en version papier (ordre de priorité, signature, données manquantes, ...) ;
- Contrôle des données personnelles (nom/prénom, adresse, âge, employé VdL, etc.) ;
- Contrôle de la disponibilité du/des cour(s) demandé(s) ;
- Confirmation ou refus de l'inscription au(x) cours demandé(s) par email ou par courrier postal (selon choix du client) ;
- Validation de la confirmation, établissement et envoi de la facture par email ou par courrier postal (selon le choix du client) via la Recette communale ;
- Paiement de la facture par le client (par virement bancaire, payconiq, ... (selon le choix du client)) ;
- Après paiement des frais d'inscription dus, la participation au(x) cours est autorisée ;
- Contrôle et suivi des présences des participants au(x) cours par les moniteurs, entraîneurs, maîtres-nageurs, etc. ;
- Etablissement et gestion de listes d'attente pour tous les cours par le secrétariat « Sports pour tous » en fonction de la date d'inscription des clients ;
- Ajout de nouveaux clients, si les disponibilités du cours le permettent, tout au long de la saison et plusieurs fois par saison (exemple : 6-8 semaines après le début de la saison, en début d'année (avec de nouvelles demandes), pour la période « printemps-été », etc.).
- *Combien d'inscriptions ont été reçues pour la saison en cours, et quel a été le délai moyen d'envoi des confirmations aux participant·es ?*

Le Service Sports a reçu et traité environ 4.000 formulaires d'inscription depuis le début de la saison.

Le délai de confirmation des inscriptions varie entre quelques jours (pour les premières demandes reçues (notamment habitants VdL), complètes, correctes et/ou confirmées par courrier électronique) et quelques semaines (pour les dernières demandes reçues (p. ex : habitants d'autres communes), incomplètes, erronées et/ou confirmées par courrier postal).

- *Des difficultés techniques ont-elles été constatées dans le cadre du nouveau système d'inscription en ligne ? Si oui, quelles adaptations ont été apportées ou sont prévues ?*

Le nouvel outil informatique de gestion des inscriptions a connu quelques difficultés technologiques lors des inscriptions en septembre 2025. Ces difficultés ont d'ailleurs été résolues rapidement sans impact quelconque sur les inscriptions introduites. Ledit outil est désormais opérationnel et sa conception a duré plus de deux ans et a évidemment nécessité plusieurs adaptations et corrections lors de son lancement.

L'objectif principal de ce nouvel outil n'est toutefois pas de réduire les délais de notification d'inscription, mais avant tout :

- d'appliquer la nouvelle tarification « Sports pour tous » ;
 - de digitaliser et simplifier les procédures d'inscription pour les usagers ;
 - de garantir une procédure financière transparente, grâce à l'émission de factures officielles via SAP, factures qui devront être réglées par les clients auprès de la Recette communale (et non plus auprès du Service Sports) ;
 - de moderniser l'application, automatiser certaines démarches et en faciliter l'utilisation pour les agents du service.
- *Comment la Ville veille-t-elle à ce que les listes de participant·es transmises aux encadrant·es soient complètes et régulièrement actualisées ?*

Les listes de participants sont établies par le secrétariat « Sports pour tous » et envoyées par courriel aux moniteurs, entraîneurs, responsables de piscine, caissières, maîtres-nageurs ... Aussi longtemps qu'un cours n'affiche pas complet et que le service ajoute de nouveaux clients (de même pour des personnes ajoutées des listes d'attente), de nouvelles listes sont envoyées chaque semaine respectivement pour chaque cours.

- *Le Collège échevinal envisage-t-il d'examiner des pistes d'amélioration telles qu'un calendrier d'inscription plus anticipé, une confirmation automatique lors de l'enregistrement ou encore la possibilité d'un paiement en ligne direct, afin de renforcer la transparence et la sécurité du processus pour les usager·ères ?*

Il y a 12 ans, les inscriptions ne commençaient qu'avec le début des cours le 1^{er} octobre et une priorité pour les habitants de la Ville n'existait pas. Aujourd'hui, les inscriptions commencent environ 3 semaines avant le

début de la saison et la majorité des demandes des habitants de la Ville est traitée et confirmée avant le début de la saison.

Un calendrier encore plus anticipé n'est pas possible, étant donné que le programme des cours « Sports pour tous » ne peut être établi qu'après la réception (fin juillet), le traitement et la confirmation des demandes de réservation d'infrastructures sportives des écoles et des clubs sportifs de la Ville (début août).

Une confirmation automatique et un paiement en ligne direct des cours n'est pas encore possible. Le contrôle de toutes les données personnelles de tous les clients (habitants VdL, d'autres communes et même de l'étranger), la gestion des disponibilités des cours et des listes d'attente, ainsi que la complexité de la facturation des cours ne permettent pas pour le moment un traitement à 100% automatisé.

La facturation des cours « Sports pour tous » a été contrôlée par le Ministère des Affaires intérieures en 2024. Il en résultait que le règlement-taxe « Sports pour tous » et son application ont été respectés. Toutefois, afin de renforcer la sécurisation, l'harmonisation et la modernisation de notre processus de facturation, et de garantir une transparence à tous les niveaux, il a été décidé, en coordination avec les services concernés, que l'ensemble des factures sera désormais établi et émis par la Recette communale de la Ville. Cette mesure permet d'assurer une gestion des recettes plus sécurisée par la Ville, tout en offrant aux usagers des modalités de réception et de paiement diversifiées. Ceux-ci auront notamment la possibilité de recevoir leur facture soit par voie postale, soit par voie électronique, et de régler leur dû par virement bancaire, par carte bancaire ou via l'application Payconiq.

- *Comment est-ce que l'offre des cours est-elle revue par rapport au nombre de participants ?*

Le programme « Sports pour tous » est évalué et développé constamment. Les 12 dernières années, le règlement-taxe a été adapté deux fois, les inscriptions ont été avancées de 3 semaines, la priorité pour les habitants de la Ville a été introduite, l'inscription via Internet a été rendue possible, un nouvel outil informatique a été développé, une facturation électronique via la Recette communale introduite. Pendant ce temps, le nombre de cours « Sports pour tous » proposés a doublé. Chaque année, le nombre de clients augmente et de nouveaux cours sont ajoutés par le Service Sports au programme existant, évidemment en fonction de la demande et dépendant des ressources disponibles (infrastructures sportives, entraîneurs/moniteurs/maîtres-nageurs, etc.).

La présente prise de position vous est adressée en vertu de l'article 25 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, ainsi que de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal du 13 mai 2013 tel que modifié, et vaut dès lors réponse écrite à la question posée. Elle sera publiée au compte-rendu analytique et au site Internet de la Ville. »